

Guy BISE

L'Isle

Regards sur le passé



2008

Pour une meilleure compréhension, les mots et textes originaux sont signalés *en caractères italiques*

Avant-propos

L'Isle semble avoir été habité dès les temps les plus anciens. En 1710, lorsque l'on creusait la grande pièce d'eau, les ouvriers découvrirent des tombeaux renfermant des squelettes dont les os étaient liés par de minces bandes de fer. A leur côté se trouvaient des urnes en terre renfermant des médailles romaines du IVème siècle. En reconstruisant les maisons du village après l'incendie de 1836, on trouva quelques fers de lances et autres vieilles armes. (Dictionnaire Historique – p.148)

Encore quelques ruines: L'histoire de L'Isle proprement dite commence au XIe siècle. A cette époque là, une importante tour de défense dominait la localité, datant probablement du second royaume de Bourgogne. On en distingue encore quelques ruines; la tradition l'attribuait aux Romains; elle est connue sous le nom de Tour de César ou Tour César¹. La localité construite sous la protection de cette tour, fut de bonne heure entourée de murailles, longée par la Venoge qui lui servait de fossé. (Les Fiefs Nobles de la Baronnie de Cossonay – p.573-574)

¹ C'est probablement un témoin archéologique important. En général, ces tours anciennes étaient toujours d'importance, comme par ex. la Tour de Gourze/Riex VD, la Tour de Marsens/Epesses, la Tour de St. Martin/Molondin VD. La "Tour César" est parfaitement alignée avec "Châtel d'Arrufen" et l'église de Daillens. Egalement avec la motte (préhistorique) de la Tine de Gonflens et l'église d'Orny. (Lettre de Monsieur Armin Fey, du 18 juin 2006).

Un peu d'histoire

Grâce à la découverte d'un historien, Monsieur Marcel Grandjean, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, les habitants de L'Isle savent désormais que leur village a été créé en 1291, cas sans doute unique en Suisse. "C'est en juin 1291 que le seigneur de Cossonay achète à Guy de Chabiez le terrain de Festaz avec tout ce qui s'y rattache dans les îles, les eaux et sur les bras de la Venoge, dès sa source jusqu'au pont de Chabiez pour y construire une ville". (ACL'Isle - Lettre du 22 février 1989 adressée à la Municipalité de L'Isle)

Le sire Louis I de Cossonay, fils et successeur du sire Jean III, concéda de l'année 1324, un jeudi après-midi de la St. Martin d'hiver, à la communauté de L'Isle, *l'ohmgeld*² qu'il percevait en raison de son château de ce lieu (c'est à dire à cause de la Tour de L'Isle). Le produit

² Ohmgeld ou Ohmgeld, impôt extraordinaire prélevé dès le XIIIe siècle sur des objets de consommation, tout d'abord sur le vin vendu. Le mot (à l'origine "ungelt") signifie "redevance non due", c'est à dire extraordinaire, voire illégale. L'ohmgeld fut conservé et appliqué par plusieurs cantons jusque dans le XIXe siècle sous forme de droit d'entrée sur les vins et spiritueux. Il ne fut supprimé qu'en 1874 par la nouvelle constitution fédérale, avec un délai d'application jusqu'en 1890.

de ce droit était sans doute destiné à l'entretien, par la communauté, des murs qui entouraient le bourg, qui avait des portes dont l'ouverture et la clôture, regardaient celui qui était investi de l'office héréditaire de *porterie*³.

En 1344, la Ville obtint le droit de vendre du vin.
(Dictionnaire Historique – Vol/II p.148)

En 1498, un portier doit fermer les portes de l'enceinte
(ACL'Isle)

L'Isle soutint autrefois souvent des procès. Elle en eut un très long en 1567 contre la commune de Chavannes-le-Veyron au sujet d'un troupeau de porcs. (ACL'Isle – Grosse Wagnon)

Une nouvelle épidémie de peste prit des proportions considérables en 1613 à Cossonay. Cette même année Jean de Lery pasteur à L'Isle y meurt de la peste.
((Dictionnaire Historique - p.541)

³ La porterie de L'Isle était au moyen âge un office féodal exercé à la fin du XVe siècle par la famille Troua. Le portier devait fermer et ouvrir les portes de la ville, de nuit, selon l'usage, en temps de paix. En temps de guerre, le portier devait veiller aux portes de jour et de nuit, en garder les clefs et les remettre au seigneur toutes les fois qu'il en était requis. En raison de son office, il avait droit de percevoir de chaque laboureur récoltant du blé dans la châtellenie, une gerbe de blé au temps de la moisson, et de chaque *focager* dans la ville, un denier payable le matin de la fête de Noël. (DH – p.150)

Madeleine Griffon de L'Isle, accusée de sorcellerie en 1651, est brûlée vive à Cossonay après avoir été jugée à L'Isle. (Vivre au pied du jura par le groupe VER – 1979)

Construction de l'église de 1732 jusqu'en 1734 (ACL'Isle)

En 1754, *l'omquelt* pour le vin vendu durant l'année à été payée par Henry Cloux, c'était donc lui le *pintier* de l'époque ; l'amodiation de la boucherie a été payée par Jérémie Vallotton, c'était donc lui le boucher. Le Régent était un nommé Bernard et le Maître des Bestiaux un certain Deute, le maréchal François Rollier et le meunier Jean Rochat. Durant cette année, on paie une livre de poudre aux maçons Anselme et Courvoisier pour faire sauter la Pierre du Curson et la mettre au Creux à Bidet. Cette même année, le châtelain était un certain Aubert et le voyer des chemins Henry Anselme (peut-être le maçon de tout à l'heure) et Jean Gruaz attrapait 507 taupes.

L'année suivante, donc en 1755, Jérémie Gruaz faisait l'inspection des hannetons et l'on appelait Jean Batiste Jousson pour saigner les chevaux de La Coudre. Si les gens n'étaient pas riches, ils étaient néanmoins généreux, car on donne le souper et la couche à une fille de Bourgogne, tout comme de l'argent à une pauvre passante. Quant à Maître Crevot, il est dédommagé pour avoir *raccommodé* le "poulet" ou coq de la tour du Temple. Et l'on fait boire un coup et manger un morceau aux sieurs de Martigny qui ont amené le fromage. Le 20

décembre de cette année, on parle de trois chariots pour aller en Mont quérir du vin.

Le 12 février 1756, il faut deux jours de voyage pour aller *retirer* le fils de Jean Wagnon à Lausanne où il à été apprendre à battre la caisse, et le 22 mars l'Officier Anselme crie pour annoncer que l'on a amodié la montagne de Châtel. Toujours durant l'année Albert Guignard *rhabille* la caisse du tambour de la Commune et l'on fait *raccommoder* la hache de la Commune. Le 26 juillet, le médecin de Mauraz livre des remèdes à Fanchette Baudat et le 31 mai le Régent Christin conduit des rôdeurs de L'Isle à Montricher.

Quelques années plus tard, les 27 et 28 décembre 1759 on va par le village faire la visite de la monnaie afin de savoir s'il y en avait de la défendue.

En 1759, le nombre de taupes attrapées durant l'année par Pierre Gruaz est de 700, et l'année suivante, par Isaac Wagnon, de 600.

Le nombre de taupes attrapées durant les années suivantes est en augmentation puisqu'en 1763 on paye un sol pièce les 1026 taupes de Pierre Gruaz, tout comme on lui paye en 1765 un sol pour 1414 taupes, Jean Gruaz attrape 2310 taupes en 1766.

Durant toutes ces années, la Commune faisait la charité aux gens du village qui étaient dans le besoin. Je relève

plusieurs fois un montant d'un florin pour du pain, ou des frais d'hôpitaux, ou de médecin, payés par la Commune car, si le citoyen ne pouvait payer, c'était la Commune qui s'en chargeait.

En 1758 – 1759, on payait un florin pour un chêne, 2 florins pour deux journées de travail à sortir des pierres ou un florin pour faire une barrière. Une main de papier coûtait 3 sols et, pour avoir ôté quatre fois la neige du dessus du plafond du Temple, on recevait 4 florins. Pour conduire un homme à Montricher 1 florin, pour porter l'argent des canonnières à Morges, 3 florins et pour un voyage à Châtel, voir le dommage que le vent avait fait, deux florin et 6 sols. Si une paire de sabots valait trois sols et 9 deniers, on payait 9 sols pour quatre pains, alors que le rhabillage de caisse du tambour valait 1 florin. Pour une année, durant cette période, je vois que pour trois forestiers le montant était de 30 florins plus 3 florins pour leur vin. Le régent de L'Isle recevait 30 florins, celui de Villars 15 florins et celui de La Coudre 15 florins et, pour le verrat, selon la pratique, 20 florins. L'armurier Failletaz recevait 4 florins pour avoir *raccommodé* l'horloge tandis que le Gouverneur de l'horloge le Sieur Christin en recevait 20.

En 1758, les recettes totales de la Bourgeoisie étaient de 3097 florins et les dépenses de 2965 florins.

L'amodiation de la maison de Châtel rapportait 660 florins, l'omguelt sur le vin 460 et la ferme de la maison de ville 569, ces trois postes représentaient donc le 55% des recettes. On peut encore ajouter que la mise de foin représentait 253 florins, la location des habitations 175 et la mise de bois 87 florins.

Le 11 février 1761, 15 membres du Conseil se sont fait l'honneur de rendre leurs derniers devoirs à Madame la Générale, en l'accompagnant lors de son ensevelissement.

Lorsqu'il y avait des incendies dans les villages voisins on organisait une collecte dans les villages. Le 27 juillet 1762, on livre 13 pots de vins aux gens de L'Isle qui accourent à l'incendie de Mollens et qui resteront pour *s'aider*.

Dans notre région vivaient non seulement des loups mais également des ours. En 27 ans, ce ne sont pas moins de 11 ours et 111 loups, dont 28 petits loups, qui furent abattus et payés 4 florins pour un ours et 2 florins pour un loup. Les ours furent tués dans la région de Longirod, Le Pont, Montricher, Fermant, Mollens. Seuls les noms de quelques personnes sont inscrits : il s'agit de Georges Rochat, Samuel Vallotton, Chriten Adorn et David Grandjour. Pour les loups, les lieux cités sont La Chaux, Longirod, Bière, Vinzel, Berolle, Montricher, Mauraz, Pampigny, Apples, Gimel, Ballens, Cuarnens, L'Isle, Gollion. Quant aux noms des personnes nous trouvons :

Jean Louis Cloux, Georges Ravot, David Beche, Jean Bachelard, Abram Guignard, David Monod, David Badel, Jean Jaques Wagnon, etc. (Voir tableau page 50)

Le lundi 13 novembre 1815, les citoyens actifs de la Commune de L'Isle, Villars et la Coudre, assemblés à la maison de Commune de L'Isle, sous la Présidence du Citoyen Juge de Paix Pittet, ont procédé à la nomination du Conseil Communal.

Il est à remarquer que plusieurs conseils ne pouvaient pas se terminer le même soir et que les séances étaient reprises le lendemain matin à 8h.00. D'autre part les tours de scrutin étaient souvent de plus de 20, et nous trouvons même des élections avec 40 tours de scrutins.

Conseil du 13 mars 1821. Abolition des chèvres dans les forêts communales. (ACL'Isle – B1)

Conseil du 27 février 1862. La Municipalité a reçu l'ordre du Conseil de santé et du Conseil d'Etat de modifier immédiatement l'emplacement du Cimetière de la Commune, car il est infiniment trop petit et le fond des fosses est plus bas que le niveau du canal de la Venoge. (ACL'Isle – B2)

Conseil du 27 juillet 1871. Depuis l'invention de la télégraphie, chacun a ressenti la nécessité de mettre à sa portée ce mode de communication. Aussi, quelques

personnes souhaitent une démarche pour créer une ligne qui relie les localités importantes du pied du Jura, ce qui sera fait l'année suivante. (ACL'Isle – B2)

Extrait de la plainte de la Municipalité de L'Isle, produite au Tribunal du District de Cossonay, le 25 février 1802.

L'an mille huit cent deux et le sixième février, La Municipalité de L'Isle au District de Cossonay assemblée sous la Présidence du Citoyen David Longchamp.

Les Citoyens agents Baudat, David Longchamp président et Henry Bernard sergent, ayant procuré cette assemblée y ont fait rapport que hier soir à l'assemblée des Communiens particuliers de ce lieu, à laquelle il y avait divers Choses à traiter, touchant l'intérêt public, les délibérations qu'il y avait à prendre à divers égards furent interrompues par les propos les plus injurieux que vomi contre le Corps de Municipalité, Marc Louis Cloux, l'un des Communiens, en traitant entre autres les Membres Municipaux d'assassins, de voleurs et Geus scandaleux, et qu'il volaient l'argent aux gens et à la Commune. Propos qui furent appuyé imprudemment par les Citoyens Jean Marc Bernard et Michel Messaz; se resserrant la dite Municipalité de produire tout ce qui s'est passé entre elle et, le dit Cloux, ainsi qu'il est inscrit sur le protocole depuis le 26 août 1800.

Enumération des Gouverneurs de la Ville de L'Isle

Grosse Wagnon établie en 1798 et 1799 par Alexandre François
Louis Wagnon pages 737 à 755.

Enumération des comptes des Gouverneurs de la Ville et
Communauté de L'Isle qui se trouvent dans les archives, en
commençant par l'année 1539 qui sont les plus anciens qui aient été
conservés.

- 1539 Jacques Baudat et Claude Chaillet
- 1540 Nicolas Ansermet et Nycod Preux
- 1543 Aymé Wagnion et Jean Grand
- 1548 Nicolas Ansermoz
- 1549 Pierre Siccardin et Thomas Clerc
- 1550 François, fils de Claude Faillettaz et Nicolas Gruaz,
- 1552 Alex Vuagnion
- 1553 Jean Bertrand (Grosse Wagnon p.688)
- 1554 François Siccardin et Georges Clos
- 1555 François Vuagnion
- 1556 Jean Bestiod et Nicolas Gruaz
- 1559 François Siccardin
- 1561 Nicolas Bernard et Jaques Gruaz
- 1562 François et Jean Faillettaz
- 1566 Pierre Bernard et Loys Gruaz
- 1567 François Wagnion et Pierre Clos
- 1576 François Vuagnion et Claude fils de Jean Faillettaz
- 1578 Jean Faillettaz et Nicolas Clerc
- 1582 Loys Gruaz et Antoine Anselma
- 1584 Claude Bernard de L'Isle et Pierre Gruaz de
La Coudre (Grosse Wagnon p.574)

1590 Jaques Anselme l'aîné et François Chaillet
 1597 Claude Maget et Claude Messaz
 1601 Jaques Collet et Pierre Gruaz
 1603 Thyvent Maget et Jean Gruaz l'aîné
 1605 David Wagnon (Grosse Wagnon p.698)
 1607 François Bestiaux et Jean Gruaz le jeune
 1608 Jacob Gruaz et Nicolas Siccardin
 1613 Michel Bestiaux et David Messaz
 1614 David Vuagnion et David Messaz
 1615 Jean Maget et Samuel Baudat
 1617 Pierre Gruaz
 1619 Jaques Bernard et Isaac Cloux
 1628 Abraham Anselme
 1633 Jehan Clous et Jacob Raguib
 1638 Abram Vuagnion et Abraham Gruaz
 1639 Jean David et Jaques Cloux
 1640 Salomon Vuagnion et Benjamin Gruaz
 1641 Etienne Maget et Jean François Baudat
 1643 Isaac Bernard et Esaye Cloux
 1644 Etienne Guyaz et Vuagnion ...
 1645 Jaques Vulliëns et Josué Jousson
 1646 Abraham Anselme et Pierre Clerc
 1647 Jacob Guyaz et Jean Cloux
 1648 Theophile Bestioz et Etienne Faillettaz
 1649 Jaques Clerc le jeune et Jean Cloux
 1650 Pierre Messaz et Jaques Chaillet
 1651 Abram Vuagnion et Jean Baudat
 1652 N. Daniel de Bretigni et Jean Jaques Gruaz
 1653 Noé Court et Jacob Cloux
 1654 Etienne Guyaz et Joseph Clerc
 1655 Samuel Jaquerod et Pierre Clos
 1656 Jean Pierre Vuagnion et Jacob Clerc

1657 Pierre Court et Jean Cloux
1658 *Egrege* Abraham Anselme et Michel Gruaz
1659 Jaques Vulliens
1660 Jacob Anselme et Gabriel Gruaz
1661 Abraham Anselme le jeune et Jean Baudat
1662 Henry Vagnon
1663 Isaac Bernard et Jacob Cloux
1664 Jaques Clerc et Esaye Faillettaz
1665 Jean Jaques Vagnon et Jean Cloux l'aîné
1666 Noel Court et Joseph Clerc
1667 Isaac de Bretigni et Jean Michel Baudat
1668 Jacob Guyaz et Esaye Longchamp
1669 Abram Longchamp et Jean Jousson
1670 Jaques Vuilliens et Jean Michel Gruaz
1671 Jacob Anselme et Pierre Cloux
1672 Pierre Court
1673 Jacob Guyaz le jeune
1674 Isaac Bernard et François Clerc
1675 Albert Bernard et Jacob Cloux
1676 Jean Jaques Monod
1677 Elie Bernard et Pierre Gruaz le jeune
1678 Jaques Clerc et Esaye Longchamp
1679 Etienne Court et Pierre Cloux
1680 Pierre Court
1681 Jean Jaques Wagnon et Abram Jousson
1682 Guyaz
1683 Etienne Bernard et David Baudat
1684 Jacob Guyaz et Michel Gruaz
1685 Messaz et Abram Cloux
1686 Paul Court et Paul Gruaz
1687 Albert Bernard et Abram Jousson
1688 Jean Jaques Monod

- 1689 Jean Pierre Wagnon et Jean Baudat
1690 Albert Vulliens et ...Clerc
1691 Henry Wagnon et Jean Gruaz
1692 Pierre Guyaz et Jean Jaques Chaillet
1693 Jean Gabriel Jaquerod et Jean fils de Jacob Cloux
1694 Pierre Gruaz et Isaac Faillettaz
1695 Jaques Gruaz et Jean Pierre Jousson
1696 Etienne Bernard et Abram Gruaz
1697 Jacob de Bretigni et Jacob Cloux
1698 *Egrege* Isaac Wagnon et Pierre Faillettaz
1699 Noé Guyaz et David Baudat
1700 Abraham Vulliens et Gabriel Gruaz
1701 Albert Bernard et Isaac Cloux
1702 Samuel Wagnon et Pierre Clerc
1703 Jacob Guyaz et Albert Gruaz
1704 Jean Jaques Wagnon et Jaques Guyaz
1705 Isaac Monod et Jean Cloux
1706 Pierre Guyaz et Pierre Faillettaz
1707 Pierre Maget et Albert Cloux
1708 Albert Vulliens et Noé fils de Samuel Guyaz
1709 Jean Jaques fils de feu Samuel Wagnon et Jean
Cloux le plus jeune
1710 Jacob Bestioz et Benoit Gruaz
1711 Pierre Court et Jean ... Jousson
1712 Pierre Jaquerod et Jean Pierre Cloux
1713 Michel Guyaz et Gabriel Gruaz
1714 Jacob Gruaz et Jean Michel Longchamp
1715 Gédéon Vulliens et Pierre Isaac Baudat
1716 Abraham Vulliens et Isaac Chaillet
1717 Pierre Guyaz et Jacob Cloux
1718 Albert Bernard et Elie Clerc

- 1719 Isaac Monod et Jean Cloux
- 1720 Charles Daniel Bernard et Pierre David Longchamp
- 1721 Noé Guyaz et Abram Jousson
- 1722 Albert Bestioz et Michel Claudy Clerc
- 1723 Le Conseil en Corps a fait fonction de Gouverneur
et rendu compte
- 1724 Jacob Gruaz, David Jousson et Pierre Isaac Chaillet
- 1725 Charles Baridon, Pierre Faillettaz et Isaac Cloux
- 1726 Isaac Court, Pierre Isaac Cloux et Jean Gabriel Faillettaz
- 1727 André Wagnon, Jean Pierre Cloux et Benoit Gruaz
- 1728 Vuliens, Gruaz et Cloux
- 1729 Pierre Aimé Wagnon et Isaac Chaillet
- 1730 Charles Guyaz et Jean Pierre Cloux
- 1731 Gédéon Vulliens et Jérémie Gruaz
- 1732 *Egrege* Jean Cloux et Pierre Aimé Wagnon
- 1733 Pierre David Longchamp et Charles Court
- 1734 Isaac Court et Jean Pierre Baudat
- 1735 Jacob et Jean Pierre Gruaz
- 1736 Jean Pierre Gruaz et Jean Pierre Vulliens
- 1737 Benoit Gruaz et Jérémie Wagnon
- 1738 Samuel Wagnon et David Jousson
- 1739 André Wagnon et Jean Gabriel Faillettaz
- 1740 Jean Pierre Cloux et Jean Jaques Guyaz
- 1741 Jérémie Gruaz et Isaac Bernard
- 1742 FrederichDaniel Gruaz et Jean Jérémie Cloux
- 1743 Henry Anselme et Pierre Isaac Chaillet
- 1744 *Egrege* Jean Cloux et Jaques Guyaz
- 1745 Jean Pierre Gruaz de Villars et Noé Guyaz

- 1746 Gédéon Vulliens et Jean Pierre Baudat
1747 Jean Pierre Gruaz de La Coudre et David Gruaz
1748 Jean Pierre Gruaz de La Coudre et Jean Albert Wagnon
1749 André Bernard, Gouverneur à la place de feu
Benoit Gruaz son beau père
1750 Isaac Bernard et David Jousson
1751 André Wagnon et Pierre Jérémie Clerc
1752 Jean Pierre Baudat, André Wagnon et Abram Guignard.
1753 Jérémie Gruaz et Etienne Court
1754 Jérémie Wagnon, Daniel Gruaz et Jean François Cloux
1755 Pierre Jaques Guyaz et Gabriel Clerc
1756 Jean Batiste Cloux de La Coudre
1757 Jean Pierre Gruaz de Villars
1758 Jaques Guyaz de L'Isle
1759 André Bernard de L'Isle
1760 Jean Batiste Jousson de La Coudre
1761 Jean Gabriel Clerc de Villars
1762 Abram Guignard de L'Isle
1763 Pierre Henry Cloux, à sa place, Jean Albert Cloux
1764 Charles Samuel Gruaz, à sa place, Jean Albert Cloux
1765 David Gruaz, à sa place, Jean Albert Cloux
1766 Jacob Court
1767 Abram Guignard, à sa place, Jean Albert Cloux
1768 Jean Enemond fils de Pierre Isaac Cloux
1769 Henry Longchamp de Villars Bozon
1770 Henry Bernard, à sa place, Jean Albert Cloux
1771 Isaac Anselme, à sa place, Jean Albert Cloux
1772 Jean Albert Cloux de La Coudre

1773 Benjamin Chaillet de Villars Bozon
1774 Jérémie Wagnon, à sa place, Jean Albert Cloux
1775 Pierre Jaques Guyaz, à sa place, Jean Albert Cloux
1776 Isaac Jousson, à sa place, Jean Albert Cloux
1777 Albert Gruaz, à sa place, Jean Albert Cloux
1778 Jean Pierre fils de Jérémie Wagnon
1779 Jean Louis Jaquerod

(sic) Egrege = Notaire
ACL'Isle.

Affranchissement du Droit de Moisson

(ACL'Isle. Grosse Wagnon établie en 1798 et 1799

Par Alexandre François Louis Wagnon

Pages 761 à 766 - Récit –)

Le 17 septembre 1796 l'affranchissement du droit de Moisson à été accordé par Leurs Excellences du Conseil Souverain de la Ville et République de Berne aux ressortissants des Communautés de L'Isle, Villars Bozon et La Coudre.

Les Conseillers Jean Marc Faillettaz et Henry Anselme pour la Communauté de L'Isle, Pierre David Longchamp pour celle de Villars et Jean Fils de feu Jean Albert Cloux pour La Coudre représentaient les trois Communauté dont ils avaient reçus préalablement procuration des particuliers réunis en assemblée.

C'est du 26 octobre 1744 que datait ce *Droit de Moisson* qui consistait en une coupe de froment, mesure de Cossonay due par chaque particulier charrue entière ou pour une demi coupe un quarteron de froment ainsi de suite par fraction.

Cet affranchissement permit donc aux particuliers des trois Communautés de jouir et posséder dorénavant leurs fonds et terres exempts de ce droit à perpétuité.

Liste des Pasteurs de l'église de L'Isle

depuis 1557

extrait des notices de M. Louis FAVRE

syndic de L'Isle de 1911 à 1930

avec un complément de M. Pierre Marguerat

BIDALIS, Abraham	de 1577 à 1595
LERY de, Jean	de 1595 à 1613
BEAUSOBRE de, Jean	de 1615 à 1633
RICHARD, Jean	de 1633 à 1640
MARGUERON, Jérémie	de 1640 à 1673
DUTOIT, N.	de 1676 à 1681
CONSTANT, Gabriel	de 1681 à 1689
PASCHE, Gamael	de 1689 à 1702
GOZEL, Daniel	de 1702 à 1712
SAUSURE de, François Louis	de 1712 à 1724
TISSOT, David	de 1724 à 1746

FROSSARD, Abraham	de 1746 à 1752
CHRISTINAT, Emmanuel	de 1752 à 1762
MORET, Jean Louis	de 1762 à 1775
NICATI, J. Isac	de 1775 à 1817
TAUXE, Abram Louis	de 1817 à 1823
BOLENS, Jean Louis	de 1823 à 1827
TERRISSE, César	de 1827 à 1834
VIONNET, Alexandre	de 1834 à 1844
BURNIER, Paul	de 1844 à 1845
CHAVANNES, Marc	de 1845 à 1848
REDARD, Maximilien	de 1849 à 1871
DU MONT, Edgar	de 1871 à 1875
BALLIF, Frédéric	de 1876 à 1893
DIVORNE, P. (suffragant)	de 1892 à ...
RAPIN, Eugène	de 1893 à 1894
BANDERET Jean Louis	de 1895 à 1901
METRAUX, Charles	de 1901 à 1906

PERROT de, Edouard	de 1906 à 1917
SUBILIA, Charles	de 1917 à 1918
SEREX, Victor	de 1919 à 1928
ROSSET Daniel, (suffragant)	de 1918 à...
GUBERAN, Wilhem	de 1928 à 1940
KRAFT, Ferdinand Charles	de 1936 à 1945
MARTIN, Robert	de 1945 à 1954
SAUTER, Jean	de 1954 à 1964

En été 2000, la paroisse de L'Isle-Montricher et la paroisse de Cuarnens-Mont-la-Ville fusionnent. Dorénavant il y aura deux pasteurs, un à temps plein, l'autre à mi-temps

BOER de, Nelleke (100%)	de 2000 à 2007
BURKHARD, Martin (50%)	de 2000 à...
FEUZ, Alain (diacre)	de 2007 à...
FEUZ, Catherine (diacre)	de 2007 à...

Historique:

Jean de Léry

Né à Margelle en Bourgogne en 1534, décédé à L'Isle, de la peste, en 1613, resté fameux par les tribulations qu'il avait endurées au cours d'une tentative malheureuse de colonisation huguenote au Brésil, sous le seigneur de Villegaignon*, et plus tard, pendant le siège de Sancerre, au cours de la quatrième guerre de religion, en 1573.

**Villegaignon. Sous le règne d'Henri IV, celui-ci avait formé le projet de fonder au Brésil, une colonie d'Huguenots, dans le but de soustraire ceux-ci aux persécutions qui pourraient advenir sous un autre règne. Henri IV n'avait pas l'intention d'envoyer tous ses coreligionnaires au-delà de l'Atlantique, mais il voulait leur ouvrir un chemin de délivrance et, pour cela, il fallait un grand pays dont le territoire serait assez vaste pour y cacher tous les proscrits. Ceci se passait pendant les guerres de la Ligue et avant son abjuration. Dans ce but, il arma quelques caravelles, la narration dit huit, dans lesquelles prirent place huit cents Huguenots, au nombre desquels se trouvaient quatre ministres de Genève ; les noms de deux seuls nous furent conservés :*



Jacques Le Bailleur et Jacques ou Jean Bolle et celui d'un grand seigneur Jean de Lhéry ou Léri. Il confia la flottille, corps et biens, à un chef huguenot, le capitaine de Villegaignon, en qui il avait une pleine et entière confiance. Tous ces pauvres gens, des familles entières, quittèrent leur patrie, leurs biens, confiants dans la parole de leur roi. Tout alla bien pendant le long voyage et un beau jour, les caravelles entrèrent dans la baie de Rio de Janeiro où les infortunés furent en partie massacrés ; ils furent les victimes de la trahison infâme

de Villegaignon ; ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans les forêts et gagnèrent l'intérieur du pays. La tuerie eut lieu sur un îlot à l'entrée de la baie, près du rivage, ce qui explique que quelques-uns purent se sauver à la nage. Malheureusement, le nombre des réchappés est fort restreint; à part ceux qui gagnèrent les forêts, les autres, plus fortunés, revinrent en Europe. Deux des quatre pasteurs furent tués, Jacques Le Bailleur et J. Bolle. Depuis cette tragédie, la petite île, aujourd'hui une forteresse, porte le nom de Villegaignon. Chaque année, depuis que la liberté des cultes a été décrétée au Brésil, les protestants de Rio (de langue portugaise) célèbrent un culte dans l'île néfaste, en mémoire des martyrs huguenots. Les pasteurs brésiliens, entre autre Mr. Alvaro Reis, a retrouvé dans ses tournées d'évangélisation, à des centaines de lieues dans l'intérieur du pays, des familles ayant des noms français et possédant de très vieilles Bibles se disent les descendants des huguenots, échappés au massacre de l'île de Villegaignon ; le traître ne survécut pas longtemps, à ce que les archives disent. Où fut-il tué ? Je ne peux pas le dire, le papier que j'ai en mains ne le dit pas.

(Récit d'après une traduction conforme remise à Mr. Ls. Favre par Madame Emma née Hostettler).

Jean de Beausobre

Nous relevons deux extraits dans les registres de la Classe de Morges ; l'un date de 1633, il se rapporte à Jean de Beausobre, pasteur à L'Isle, qui était doyen de la Classe au moment de sa mort, *"Dieu, est-il dit, a retiré son excellent serviteur de cette vallée de larmes pour le faire jouir du salaire promis à ses serviteurs fidèles, le 16 juillet à l'âge de quarante-six ans, au grand regret de sa famille, de son Eglise, de notre Compagnie, de tous ceux qui l'aimaient et de tout le pays; qui, l'ayant chéri et honoré durant sa vie pour les rares dons que Dieu lui avait départis, l'ont pleuré en sa mort et le regretteront longtemps encore"*. (Histoire de L'Eglise Réformée, louanges décernées aux pasteurs

Jérémie Margueron

" Le Ministre Margueron a représenté que les seigneurs de Montricher veulent obliger le Pasteur à prêcher à leur commodité, et le sonneur à sonner selon leur volonté, et pour ne l'avoir exactement fait, l'ont violenté et battu et menacé de lui rompre les bras ".

François Louis de Saussure

" Le jeudi après la fête de Saint-Martin, hiver 1324, bourgeois et Communauté du bourg de L'Isle reçurent du chevalier Louis de Cossonay, en témoignage de

satisfaction, le droit d'ohmguelte » sur le vin qui se vendait au dit L'Isle".

Lettre de Monsieur le Ministre de Saussure
du 21 août 1722.

Messieurs et mes très chers Paroissiens Comme j'ai vendu quelque vin pendant les moissons dont j'ai mis l'argent dans une cachemaille, ce qui s'est monté à environ 12 petits écus, je vous envoie ci-joint ce qui vous est dû pour votre longuelte, vous priant de croire que je vous l'eusse envoyé plus tôt si votre conseil se fut assemblé : du reste je ne manquerai pas de vous envoyer pour votre souper des bouteilles de vin, vous priant de ne pas l'épargner. Si vous le trouvez bon, je vous prie aussi de faire quelque considération que je n'ai point eu part cette année aux deux arbres que vous avez donné à vos Communiers, ce qui n'est pas à mon avis, arrivé par aucune mauvaise volonté à mon égard puisque j'ai eu jusqu'ici sujet de me louer de vous et de la bonne intelligence dans laquelle nous sommes par la grâce de Dieu les uns avec les autres, vous assurant que je suis à tous en général et à chacun de vous en particulier, Messieurs, Votre très humble, très obéissant serviteur François Louis de Saussure. Ministre. L'Isle le 21 août 1722.

Ledit jour, avec la ci-jointe lettre, nous avons reçu 5 florins de M. Le Ministre pour l'onguelte du vin qu'il a

vendu à la cure qui a été remis au Gouverneur, qui en rendra compte. Ce que ci-dessus est inscrit sur la dite lettre de la main du sieur secrétaire Cloux, mais n'est pas signé ; on pourra le vérifier par les comptes du Gouverneur de cette année-là. Accord pour l'onguelt du vin à la cure de L'Isle en 1724. Entre les Gouverneurs anciens et modernes de la Noble Bourgeoisie du dit L'Isle, et : La Veuve et fils de Mr. Le Ministre de Saussure. Les Sieurs Gouverneurs de la Bourgeoisie de L'Isle ont convenu avec la noble et vertueuse dame, Veuve de feu noble et vertueux François - Louis de Saussure, Ministre de L'Isle, en son vivant et Mr. Césard leur fils, pour le longuelt du vin qu'ils peuvent avoir vendu, blanc et rouge, dans la cure du dit L'Isle, pour raison de 36 pots par char, et par un bob compte fait les dits Gouverneurs, accompagnés du sieur Lieutenant Guyaz et du soussigné, en tiennent quitte la dite noble dame et noble famille pour cette année ; pour foi de ce, nous avons signé à double à L'Isle, ce 24 octobre 1724.

*Emilie de Saussure, née Gaudard .
Pour la dite Bourgeoisie,
C.de Saussure. H. Cloux.*

Monsieur **David Tissot**

Son neveu, le célèbre Dr Tissot, était reçu très souvent au château de Mme de Charrière de Sévery, née Chandieu, elle parle à maintes reprises de ce dernier dans son journal.

Abraham Frossard

Le 3 novembre 1747, *"a été octroyé à notre Pasteur et Ministre Frossard, une pièce de sapin bien branchue ; le corps pour le fourneau et les branches pour des pots, pour relever la palissade de son chenevier au bois de Communaux, qui lui sera marquée"*.

Emmanuel Christinat

Le 21 mars 1752, *"les voitures pour aller chercher le bagage de Monsieur Christinat, notre Pasteur nouveau, à Rolle, ont été mises et expédiées comme ci-après, savoir 3 chars pour vendredi prochain, Montricher en doit aussi amener 3, et 2 hommes avec des hottes. La première expédiée avec des échelles à Isaac Henry Gruaz. La deuxième à André Wagnon avec brancards. La troisième à Abraham Guignard et Pierre Jousson avec brancards. Deux hommes avec des hottes, André Bernard et André Wagnon"*.

Jean-Louis Moret

Le 20 juin 1762, "André Bernard s'est chargé d'aller à Cossonay charger les bagages de Mrs. Christinat et ramener une voiture de celui de Mr. Moret, notre nouveau Pasteur. Une à Benjamin Chaillet. Une à Jean Etienne Wagon, lesquelles trois voitures doubles en vaudront 6 pour la Commune de L'Isle, par vertu de l'entente qu'elle a avec la ville de Cossonay où Mr. Christinat est établi Grand Ministre. Du 15 avril 1763, les honorables Conseillers ont accordé à Mrs. Le Pasteur Moret, sans aucune conséquence ainsi qu'il l'a demandé sans conséquence lui-même, une pièce de sapin à choix au Chemin au Gris, que le forestier Gruaz lui marquera".

Robert Martin

Est né le 28.03.1918, décédé le 20.03.2001.

Familles bourgeoises de L'Isle

(Livre d'Or des Familles Vaudoises – 1979)

ANSELME	de temps immémorial
BAUDAT	avant 1657
BERNARD	1577 – Henri Bernard député au Grand Conseil, et Juge de Paix
BESTIOD	famille éteinte
CHAILLET	...
CLEMENT	mentionnée en 1912
CLERC	1701
CLOUX	1577
COURT	1672

FAILLETTAZ	avant 1545
FARAVEL	canton de Berne, acquisition de la bourgeoisie par un séjour ininterrompu de 30 ans.
FAVRE	mentionné en 1917, bourgeoisie d'honneur accordée à Louis-Aimé pour services rendus comme instituteur de 1878 à 1908 et comme syndic de 1911 à 1929
GRUAZ	1577
GUIGNARD	avant 1812
GUYAZ	avant 1554, député au Grand Conseil, syndic et industriel, fondateur de l'usine d'imprégnation des poteaux
JAQUEROD	...
JOUSSON	avant 1804

LONGCHAMP mentionné en 1733, vient de
Chavannes-le-Veyron, bourgeoisie
accordée pour services rendus à la
Construction de l'église (voiturage)

MAGET ...

MESSAZ avant 1381

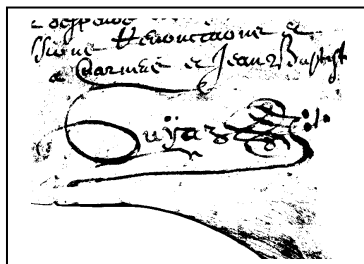
WAGNON 1539, Alexandre François, notaire,
membre de l'Assemblée provisoire
Vaudoise. Auteur de La Grosse.

Eugène Louis Alexandre, Juge
d'instruction de 1837 à 1844.

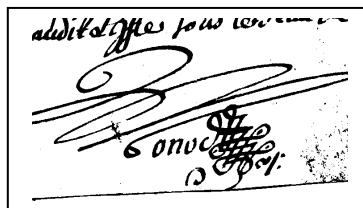
Marc Henri Samuel, pasteur à
Lussy

WULLIENS 1539

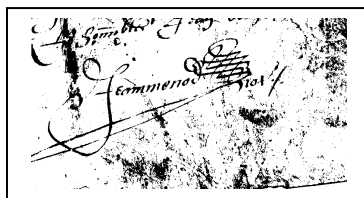
Signatures



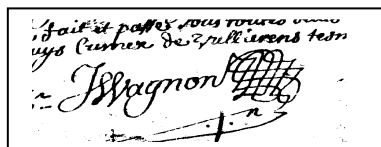
Sur parchemin du
22 novembre 1675
(RC.146)
Guyaz



Sur parchemin du
28 avril 1691
(RC.139)
Conod



Sur parchemin du
27 mars 1677
(RC.187)
Jeammonod



Sur parchemin du
5 juin 1716
(RC.130)
Wagnon

Sur parchemin du
2 décembre 1729
(RC.86)
Cloux

Sur parchemin du
28 septembre 173
(RC.129)
Jacquet

Sur parchemin du
17 juillet 1731
(RC.87)
Catherine Gaudicher

Sur parchemin du 10
avril 1748
(RC.144)
Etienne David Wagon
Ch. Villars Chandieu

du dit Sieu, et Jean Pierre Roux de
1763
Wagnon

Sur Parchemin du 30
septembre 1763
(RC.135)
Etienne David Wagnon
notaire

Louis Melat d'Apples, le moins requis.
Magnin

Sur parchemin du
22 mars 1791
(RC.106)
Magnin notaire

Wagnon Magnin
1780.
Aubert

Sur parchemin du
1 avril 1780
(RC.92)
Aubert notaire

Wagnon

Sur parchemin du
7 janvier 1794
(RC.131)
A.F.L. Wagnon

Bouquet de Chrysanthèmes, légué à;
1808.
F. Cavat
Jaquero greffier

Sur parchemin du
22 octobre 1805
(RC.114)
Cavat notaire
Jaquero greffier

J. Williamoz

Sur parchemin du
2 octobre 1840
(RC.119)
Jean Williamoz

Lieu, L'émoi
= Despond
Despond

Sur parchemin du
25 octobre 1834
(RC.123)
Timothée Despond

pour expédition
Juste Caille

Sur parchemin du
30 mars 1863
(RC.117)
Juste Caille

Propriétaires du Château de L'Isle depuis 1696



(Photo Raymond Gruaz)

Charles de Chandieu, épousa Catherine Gaudicher, dame d'Anjou. Pour elle, il transforma complètement sa maison seigneuriale et les abords. En 1696, il fit bâtir le château actuel, un peu en arrière de l'ancien.

Esaïe II de Chandieu, seigneur de L'Isle de 1702 à 1776

Charles Barthélémy de Chandieu, fils unique d'Esaïe II, naquit en 1735 et mourut en 1773, laissant une veuve, Louise Elisabeth de Saconnay.

Louise Elisabeth de Chandieu, née Saconnay, devint l'héritière naturelle de sa famille, pour la moitié de sa fortune comprenant les seigneuries de L'Isle, Villars-Bozon et La Coudre. Elle ne se remaria pas et ce fut sa sœur,

Suzanne Sophie de Saconnay, qui hérita de l'ancien domaine seigneurial et du Château de L'Isle. Par acte reçu, du 16 novembre 1810, notaire Alexandre François Louis Wagnon, Suzanne Sophie de Saconnay vendit le domaine, château et mobilier, à

François Louis Roulet, de Neuchâtel pour le prix de 170'000 Frs. et 10 batz

A ce moment déjà, la Municipalité de L'Isle songea à l'achat de la propriété. La votation donna un nombre de voix égal de part et d'autre; le syndic Charles Gruaz, se prononça contre.

Dans les partages du 13 août 1833, entre les enfants de Monsieur Roulet, ce fut sa fille, épouse de:

Jaques Daniel Cornaz, de Montet en Vully qui obtint le domaine et le château de L'Isle.

Jean François Cornaz, leur fils, fut le propriétaire suivant. C'est lui qui vendit à la Commune de L'Isle en 1876, le château, 50 poses de champ et 200 poses de forêt pour 200'000 Frs.

La Commune de L'Isle devint donc propriétaire du château en 1876. Le château fut restauré entre 1891 et 1894, par l'architecte Henri André de Morges. Classé monument historique en 1941. Restauré à nouveau de 1951 à 1954, par l'architecte Frédéric Gillard. D'autres réfections eurent lieu en 1964 et 1987.



Les traces de l'ancien château (?)

Catherine de Chandieu

1741 - 1796



Petite-fille de Charles de Chandieu (1658-1728) et de Catherine Gaudicher (1671-1761). Fille de Benjamin de Chandieu (1701-1784) et de Françoise-Marie-Charlotte de Montrond (1722-1796), qui eurent 9 enfants, dont seules 4 filles survécurent :

Louise Jaqueline Catherine de Chandieu,

née en 1741 et décédée en 1796. Elle épousa en 1766 Salomon de Charrière de Sévery, ancien gouverneur des princes de Hessel-Cassel et, dès 1772, conseiller privé du Landgrave Guillaume IX.

Henriette 1742-1767,

femme de Juste Constant de Rebecque, elle mourut peu après la naissance de son fils Benjamin.

Anne 1744-1814,

dite Nanette, mariée à un comte de Nassau.

Pauline 1760-1840,

qui devient la femme de Jean-Samuel de Loys.

Le 29 décembre 1779, Benjamin de Chandieu, veuf et attristé de voir sa lignée disparaître se remaria à 79 ans avec Angélique de Beausobre, âgée de 20 ans, mais leur union resta stérile.

Le 26 avril 1840 avec le décès Mme Pauline de Loys, s'éteignit la dernière survivante de l'illustre lignée des de Chandieu.

Extraits des cahiers de Catherine de Chandieu

Rédigés à l'âge de 11 ans. Concernant une partie de son enfance au château de L'Isle. - Extraits tirés du livre de M. Mme. William de Sévery intitulé : " La vie de société dans le pays de Vaud".

Tandis que son père, Benjamin de Chandieu, est aux armées de France, Catherine demeure à L'Isle avec sa famille et semble avoir vécu en égale intimité avec sa mère et sa grand-mère.

Mme de Chandieu, née Gaudicher, perdit son époux, le Lieutenant général de Chandieu, en 1728. Elle décéda elle-même en 1761, âgée de 90 ans.

Dans cette existence retirée et monotone, tout prend une grande importance à ses yeux d'enfant. Chaque visite procure une agréable diversion; les rares courriers sont attendus avec impatience et constituent un événement. De fréquentes relations avec les manoirs du voisinage, des lectures à haute voix, des travaux à l'aiguille remplissent les journées. Les résultats de chasse sont commentés; en l'absence du chef de famille, les dames de la maison se réunissent à la cuisine avec leurs rouets et travaillent autour de la vaste cheminée. Les récits du père, à ses retours de France, font sensation; mais en temps ordinaire, on jouit d'un calme que nous avons peine à comprendre dans notre siècle agité.

Catherine a consigné, dans un cahier, les menus faits et les incidents de sa première jeunesse.

*Elle l'a intitulé elle-même : " **Journal de ce qui se passe à L'Isle, l'an 1751** ". Ces extraits pourront sembler d'une insignifiance souvent extrême; mais leur charme vient de leur naïveté, de leur grâce si peu apprêtée, de leur saveur si fraîche. Elle ne fait du reste que continuer ce qu'avait fait une de ses tantes, dans le même petit livre, pour les années 1736, 1737 et 1738.*

1751

3 janvier, M. Tissot est venu ici. (Pasteur, oncle du célèbre Dr. Tissot, en relation d'intimité avec M. et Mme Charrière de Sévery).

8 janvier, la vache a fait le veau

Le 8 et le 9, nous avons eu une grande tempête.

Le 10, il a beaucoup tombé de neige, nous avons été enfermés.

Le 6 août, ma Tante de L'Isle est tombée malade.

Le 30 octobre, ma tante de L'Isle nous a fait danser dans le grand salon.

22 nov. L'on a tué la grosse truie.

9 décembre, on a fait le vin de pommes.

15 déc. Charles (domestique) est allé à Lausanne, porter, à ma tante, un 1/2 cochon et l'étoffe pour faire ma robe; et on a commencé à filer.

1752

6 janvier. Charles est venu de Berne et j'ai reçu ma robe.

5 février. Ma Tante de Villars a voulu se faire saigner et on a point pu tirer de sang.

16 mars. Minquette a fait ses chats.

22 mars. La couturière de Grancy s'en est allée et on a semé le champ des Tigneuses.

Les derniers mois de 1752 et les premiers de 1753 se passent à Lausanne, où la famille avait de nombreux parents. Catherine est sans doute très absorbée par la vie du chef-lieu et a interrompu ses notes. Elle les a reprises en juillet 1753, soit sitôt rentrée de la ville.

Le 23 nous avons été à l'Oselaire, voir faire des gerbes à la française par Quéla.

Le 24 nous avons été à la grange de Villars, à pied, ma tante de L'Isle, Louise. Henriette et moi, sommes revenues en carrosse.

Le 2 août, M. Tissot est venu ici et on a fait l'eau de menthe.

Le 10 août, on a envoyé beaucoup de provisions pour les ouvriers qui ont levé la ramure à Chardevaz (toit d'une nouvelle grange)

Le 24 septembre, Ma tante de L'Isle a été à Chardevaz toiser le bâtiment pour faire le compte aux maçons.

Le 2 novembre, on a cueilli les coings et fait la cougnarde.

etc.

Ce qui frappe tout d'abord chez Catherine de Chandieu, c'est sa vue large des choses, ses dons naturels d'observation qui la poussent dès sa jeunesse à examiner les questions les plus variées. Aucun sujet ne lui est étranger, et elle n'achève pas une lecture sans noter les passages essentiels. Habitude d'enfance qu'elle conserva jusqu'à la fin.

Parvenue à l'âge mûr, et suivant sa coutume, Catherine de Chandieu jette un regard rétrospectif sur sa lointaine enfance, note sur une feuille volante, ses impressions d'alors.

" J'ai été élevée dans un château à la campagne, avec des personnes de beaucoup d'esprit qui étaient très actives et s'occupaient sans cesse. Il n'y avait jamais de temps perdu, ni de moments languissants; chaque heure était remplie : cela m'a donné le goût de l'action et la haine de l'indolence."

Ce qui caractérise d'autre part Catherine de Chandieu, c'est une extrême sensibilité et une imagination ardente qui, parfois, la poussent d'un extrême à l'autre.

Enthousiaste, démonstrative, expansive, elle tombera, l'instant après, dans un découragement voisin du désespoir. De légers nuages séparent parfois Catherine de son mari; et l'horizon de la jeune femme en est tout assombri: *" J'ai eu de l'humeur, et j'ai pleuré"*, écrit-elle, le 13 juin 1769, à propos d'un dîner offert au Comte de Reventhau, chambellan à la Cour de Danemark.

Impulsive et sentimentale, Catherine se révèle maîtresse de maison achevée, d'une volonté énergique, d'un esprit clair et d'un sens pratique accompli.

Officiers ayant servi à l'étranger

Nous Anthoine De Beausobre
Lieutenant Ballival de Morges. (ACL'Isle)

A vous Monsieur le Chef du Département de MontRicher salut, LL.EE. Désirant savoir le nombre de personnes qui sont dans leur Pays et qui ont servis dans les Pays Etranger en qualité d'officier, leur noms leur âge, le lieu de leur demeure, l'endroit où ils ont servi combien de temps et en quelle qualité. C'est ce que vous aurez soin de nous faire parvenir au plutôt pour ceux qui se trouvent dans Votre Département. Daté de ce 17 mars 1758 Le Chef du Département de MontRicher.

A vous le Gouverneur de L'Isle salut; Vous m'enverrez au plutôt un Etat conformément a la copie du mandat ci dessus, à quoi je me confie et envoie le postillon a Chavannes avec le mandat pour eux. Daté de ce 20 mars 1758 Signé Magnin. Pour répondre au mandat Baillival adressé au Gouverneur de L'Isle par Monsieur le Chef Magnin du 20 document portant ordre de donner une liste des Personnes qui ont servi dans les Pays Etrangers en qualité d'officiers, Le Conseil dudit L'Isle a donné ordre a son secrétaire soussigné de répondre que dans dite L'Isle ni son District il n'y a personne retiré des Services Etrangers qui ait Servi en dite qualité d'officier, Ce que j'atteste le 28 mars 1758 Signé Estienne David Wagon, secrétaire.

Ours et loups tués



Il était payé 4 florins pour un ours
et 2 florins pour un loup
(ACM. Comptes 1753 à 1780)

	Ours	lieux	Loups	lieux	par qui
1754					
11 juin	1	Longirod			...
16 novembre	1	Le Pont			G.Rochat
...			1	La Chaux	Ravot
...			1	...	J.L. Cloux
...			2	...	Autier
1755					
2 février			1	Poliez	...
12 février			1	Longirod	...
24 mai			4 petits	Essertines	...
14 juin			4 petits	Vinzel	...
29 octobre	1	Longirod			...
1756					
6 février			1	La Chaux	G. Ravot
15 avril			1	Bière	...
24 juin			3 petits	...	Oppliger
20 août			1	Berolle	...
20 novembre			1	...	...
1 décembre	1	...			S.Vallotton
1757					
...			1	Bussigny	...
...			1	St.Georges	D.Beche
...			1	Bière	...
...	1	Montricher			Ch.Adorn

1758

25 février	1	Longirod	...
...	1	Fermant	...
...		1	Longirod
...		1	Bière

1759

10 mai		1	Bière	...
28 mai		1	Bière	...
30 mai		7	Longirod	...
24 juin		2 petits	Montricher	...
10 août	1	Longirod	1	Longirod
12 décembre			1	Longirod

1760

9 mars		2	Bière	B.Ethenoz
21 avril		1	Gimel	...
18 décembre		1	Longirod	...

1761

Janvier		1	Mollens	...
		1	Mollens	...

1762

27 février		1	Pampigny	J. Bachelard
10 mars		2	Marchissy	J. Borel
5 juillet		1	Montricher	...
27 septembre		1	Apples	J. Tibaud
3 décembre		1	Cossonay	...

1763

... ..

1764

21 février	1	Longirod	D. Granjan
8 juillet	1	Longirod	D. Badel
8 juillet	1	Longirod	D. Badel
8 juillet	6 petits	Longirod	D. Badel

1765

4 janvier	1	Longirod	Fazan
1 mai	1	...	D.Badel
19 juillet	1	Pampigny	Vuichet

1766

14 juin	5 petits	Longirod	D.Badel
18 août	1	Gimel	P.L.Dailly
3 octobre	1	Gimel	J.G.Baud
20 octobre	1	Longirod	D. Badel
14 décembre	1	...	J.D.Recourd

1767

5 mai	1	...	A. Guignard
25 mai	3	...	F. Cardinaux
25 juin	1	Ballens	D. Monod

1768

4 février	3	Gimel	...
6 mai	1	Mollens	...
25 juin	1	Bière	...
1 juillet	1	Berolle	...
3 juillet	1	Montricher	Le maréchal
29 septembre	1	Mollens	Meluner

1769

19 juin	1	...	de Froideville
---------	---	-----	----------------

1770

30 mars	2	Longirod	Badel
10 mai	1	...	J.I Autier

1771

22 février	1	Berolle	...
18 avril	1	Gimel	...

1772

12 janvier	1	Marchissy	S.Bassin
21 juin	1	Cuarnens	...
21 juin	1	L'Isle	J.J. Wagnon
8 juillet	1	...	...
25 décembre	1	St.Georges	P.Besson

1773

24 février	1	St.Georges	Maylan
8 mars	1	Bougy	...
14 juin	2 petits	...	...
26 juin	2 petits	Bière	...
25 octobre	1	...	P.Vuichet
29 décembre	1	Mollens	...

1774

2 mars	1	Longirod	...
5 août	1	Berolles	F. Besson
17 août	1	Longirod	D.Grandjour

1775**1776**

1777

16 avril	1	Gimel	...
----------	---	-------	-----

1778

14 janvier	1	Cossonay	...
4 mars	1	Longirod	D. Badel

1779

11 février	1	Marchissi	...
15 août	1	St.Georges	...

1780

10 février	1	Gollion	...
29 juillet	1	Gimel	...

De 1754 à 1780 il a été tué :

11 Ours et 111 loups (dont 28 petits loups) dans notre région.

Le dernier loup tué et rapporté à la Coudre par Félix Rochat à été abattu dans les forêts du Pont le 6 juillet 1832.

Les quartiers L'Isle

Le village de L'Isle est situé dans un petit vallon formé par la Venoge près de sa source. Il se compose de plusieurs parties :

La Ville. Le Château. Chaby (ou Chabiez).
L'Avalanche.

La Ville :



est le quartier bas, à l'ouest du village, entouré d'un côté par la Venoge et de l'autre par la Venolette. Avant la correction de la Venoge, en 1902, ce quartier avait fréquemment à souffrir des hautes eaux qui arrivaient jusque dans les écuries et même dans les appartements.

La Ville est dominée par les vestiges d'une tour très ancienne. Le quartier de la Ville a subi deux incendies, en 1747 et le 6 janvier 1833, à 23h.00, par un froid de *canard*. Ce feu, vraisemblablement provoqué par un feu de cheminée, réduisit en cendres 23 maisons. Le quartier fut rebâti sur un espace un peu plus grand et les vieux murs d'enceinte disparurent à peu près complètement.



Le quartier du Château :

se compose surtout de l'ancienne résidence des seigneurs, devant laquelle se trouvent une belle pelouse et de superbes allées d'arbres. En 1698, une convention fut établie entre la Commune et Charles de Chandieu pour annuler le passage entre l'étang et le parc.



En compensation, le général fit construire à ses frais " Le Pont Neuf ou Pont de La Ville" sur la Venoge. La grande pièce d'eau fut créée en 1710. Celui situé en aval fut reconstruit en 1790 (voir pages 77 et suivantes). En 1943, ce fut le début sérieux de l'enlèvement des gros arbres des avenues et le remplacement par de jeunes plants, ceci malgré un référendum qui se termina par un vote populaire favorable mais serré. Ce rajeunissement s'est poursuivi jusqu'en 1956. C'est également pendant les premières années d'après-guerre (1939-1946) que tous les murs des abords du Château furent piqués et crépis. En 1964 le curage du bassin de la Venoge est exécuté, soit l'enlèvement de 11'270 m³ de matériaux pour une dépense de 209'000 Frs. Le trottoir du Recordon est aménagé avec pose de l'éclairage adéquat qui se prolonge aux Avenues et dans le parc.

Chaby ou **Chabiez** : se trouve au N.-E. de la Ville et du Château; il est traversé par la Chargeaulaz, petit affluent de gauche de la Venoge. C'est certainement le quartier qui est à l'origine du village puisqu'en 1222, une église paroissiale toute proche, de forme typiquement romane, est déjà mentionnée.



L'Avalanche : est un quartier situé sur la colline qui forme la rive droite de la Venoge. Il reçut la nouvelle église en 1733 et une nouvelle cure en 1754.

Incendies de L'Isle en 1785, 1836 et 1849

Incendie du quartier de l'Avalanche, le 13 mai 1785

Plusieurs maisons du quartier de l'Avalanche ainsi que le moulin sont détruits. Un rapport de cet incendie à été fait ; en voici une partie :

*Nous Victor Studer Colonel et Baillif de Morges, à vous,
Monsieur le Châtelain de L'Isle Salut!*

*Sur le rapport qui nous a été fait de l'incendie arrivé au
dit L'Isle le 13 courant, nous vous ordonnons de faire
paraître devant vous les personnes qui peuvent avoir
quelque connaissances de la manière dont le feu a pris,
et de les exhortés fortement a dire la vérité sur tout ce
qui s'est passé alors. Ce dont vous ferez un Verbal exacte
et circonstancié, que vous nous ferrés parvenir avec un
prix exacte de la perte, qui devra être dressé fidèlement
par des personnes entendus, et que vous aurez aussi soin
d'assermenter. C'est ce que saurez exécuter au plus tôt.*

*Donné au Château de Morges le 21 mai 1785. – Signé
Pache.*

ou Victor Antoin Collone, d. Bâtif de Morges
 Vous Monsieur le Châtelain de L'Isle Salée
 sur le rapport qui nous a été fait l'incendie arrivé
 au dit L'Isle le 13^e du courant. Vous vous ordonnez de
 faire remettre par devant vous, les personnes qui peuvent
 avoir quel que connaissance de la manière dont le feu
 pris et de la manière fortuitement arrivé la suite
 tout ce qui s'est passé etc. Cédant vous fera dresser
 un Verbal exact et circonstancié que vous nous ferez parvenir
 avec tout ordre de la sorte, qui devra être d'une
 fidélité absolue.

(Copie du document original)

Ensuite de l'ordre ci dessus Monsieur le Châtelain s'est
 transporté en ce lieu aujourd'hui le 24 mai 1785, ou il a
 fait appelle par devant lui Abram Chanson et sa femme et
 les personnes qui pouvaient y avoir au moulin lors que le
 feu a pris.

Sur quoi le dit Chanson paru et fortement exhorté a dire
 conformément la vérité tout ce qui sait, de la manière, en
 laquelle le feu a pris chez lui, a déclaré que le 13
 courant environ les onze heures avant midi, qu'étant sur
 la scie, occupé a faire scier, Jérémie Messaz qui vas vers
 le moulin l'appelle en lui criant que le feu était au
 moulin, il regarda et vit que le toit couvert (d'encelles)
 brûlait a coté de la cheminée, qu'étant monté sur le toit

avec une seille d'eau il avait cherché à éteindre le feu, qu'il ne sait point la manière en laquelle le feu a pris, qu'il n'y avoir point de feu à la cuisine excepté la braise qui étaient le foyer, qu'il croit que le grand vent qu'il faisait alors fit élever des étincelles en haut la cheminée et qu'étant tombée sur le toit allumèrent le feu qui communiqua dans l'intérieur du bâtiment par le fourrage qui était au galetas sur lequel le feu tomba, qu'alors il n'y avoir personnes dans le moulin, que Jean David Guyaz menuisier était avec lui sur la scie et que le dit Jérémie Messaz était a côté du moulin occupé a chargé du fumier, et sa femme était dans leur plantage qui n'est pas éloigné du moulin, mais sachant aucune autre circonstance.

La femme du meunier ayant paru et exhortée à dire la vérité sur tout ce qu'elle sait à déclaré qu'étant dans son plantage qui n'est pas très éloigné du moulin, Jérémie Messaz vint l'appeler et lui dit que le feu était au moulin. Etant accourue elle vite le toit qui brûlait au dessous de la cheminée, qu'elle n'avait point fait de feu depuis le matin, qu'elle ne sait point la manière dont le feu a pris, n'étant pas rentrée au moulin de ce matin, n'ayant rien d'autre a déclarer.

Ensuite a paru Jean David Guyaz qui ayant été exhorté à dire tout ce qu'il sait de la manière dont le feu a pris, déclare qu'étant avec le meunier sur la scie, le meunier le pris par le bras, en lui disant, mon Dieu le feu est au moulin, qu'ayant regardé il vit le toit qui commençait à

brûler, il couru à la cuisine pour chercher une seille, il en pris une remplie d'eau laquelle il tendit au meunier qui était sur le toit, qu'ayant regardé, s'il y avait du feu à la cuisine il n'avait vu que quelques braises et un morceau de bois qui fumait sur le foyer, il regarda aussi en haut de la cheminée et vit une petite flamme au haut de la dite cheminée, qu'il ne sait point comme le feu y est parvenu, n'ayant rien d'autre à déclarer.

Jean François Cloux a déclaré qu'environ dix heures et demi avant midi, il doit allé au moulin chargé des planches, qu'étant allé à la cuisine pour allumer sa pipe il n'avait trouvé que quelques étincelles sur le foyer et qu'étant ensuite sorti il avait dit au meunier qu'il croyait qu'il n'avait point fait de feu ce jour la, puisqu'il aussi avoir dit pas trouver de feu pour allumer sa pipe, mais qu'il n'avait point vu de feu à la cheminée ni ailleurs.

Jérémie Messaz, ayant paru et ayant été fortement exhorté a dire de bonne fois tout ce qu'il sait, et de la manière dont le feu a pris au dit moulin, a déclaré que le 13 du courant environ les onze du matin étant allé vers le moulin, pour charger du rablon il tourna par hasard les yeux du côté du moulin et vit que le toit du moulin brûlait au dessous de la cheminée, qu'il appela le meunier qui était sur la scie et lui dit voilà le feu qui est au moulin. Ensuite il courut au village pour sonner les cloches, qu'il ignore la manière dont le feu à pris, n'ayant rien d'autre à déclarer.

Tenu du procès verbal dressé et approuvé par le Conseil de ce lieu qui constate que le feu a pris au moulin s'est ensuite communiqué aux maisons ci après.

Verbal succinct de l'incendie arrivé à L'Isle le vendredi 13 mai 1785: dressé en assemblée de l'honorable Conseil du dit lieu le samedi 14 dit.

Il est constaté que le feu a pris au moulin, environ les onze heures avant midi par la cheminée a ce que l'on croit, que l'on a assez promptement demandé du secours, puisque la pompe malgré les embarras que l'on a rencontré pour arriver devant la scie, y a été avant qu'il y eut une grosse place allumée au toit, que le peu de gens qu'il a été possible de rassembler a cet instant, et en particulier ceux dont les maisons ont été embrasées ensuite, y sont couru et y ont travaillé avec beaucoup de zèle, mais le vent du nord étant extrêmement fort, le toit d'encelles et le feu étant dans l'intérieur du moulin, qui le portait sur les dépendances, on ne put l'empêcher de faire des progrès, et une fois qu'il eut une ouverture le vent le portant de charbon, allumé sur la Cure et en partie au midi du village, distant d'environ cinq cents pas, y mis le feu, que l'on parvint à éteindre en trois endroits, et a plusieurs reprise, mais l'abondance du feu augmentant au bout de quelques minutes, il prit a deux autres endroits et faisant des progrès prodigieux, les maisons suivantes furent enflammées et consumées, sans

qu'il fut possible de l'empêcher quoi qu'on y eut amené la pompe qui servi à sauver les maisons voisines.

La maison de Charles Henry Guyaz, avec sa grange et l'écurie.

Celle de Pierre Henry Cloux avec sa grange, écurie, boutique et outils de menuisier.

Celle de la veuve de Pierre Albert Anselme avec la grange et l'écurie.

Celle des frères Jaques et Jean François Wulliens avec leurs deux granges et écuries et un grenier et four séparé.

Celle de Jean Marc Faillettaz avec sa grange, écurie, boutique de serrurier, charbonniers, outils..

Celle de David Baudat où il habitait avec grange et écurie.

Celle de même David Baudat séparée par la rue de celle ci dessus ou habitait Jean Abram Bestioz, consistant seulement en logements.

Celle de la veuve de Pierre Isaac Anselme consistant en logement, grange et écurie.

Outre le moulin, scie, battoir et dépendances.

Le présent Verbal à été dressé par moi soussigné en assemblée et par ordre de l'honorable Conseil et couché sur le Registre pour y avoir recours au besoin.

Le sus dit jour 14 mai 1785. Signé Wagon

Ensuite de quoi le dit Châtelain a nommé pour faire la taxe des bâtiments qui ont été incendiés, le Sieur Pierre Anselme et Louis fils de feu le Sieur Henry Gruaz Conseillers de ce lieu, vu que Messieurs les Jurés sont parents des personnes a qui les dits bâtiments appartiennent, le Sieur Jean Pierre Reymond de Vaulion maître maçon et Jean Jaques Martigny du dit Vaulion maître charpentier lesquels ont promis par serment de taxer le tout au prix au plus près de leur conscience.

Les dits messieurs, les Conseillers, ont fait la dite taxe après avoir pris l'avis et conseil de dit maître maçon et charpentiers, comme suit:

Le moulin, scie, battoir appartenant au Noble et Généreux Seigneur de ce lieu : 2200

La maison de Charles Henry Guyaz avec grande et écurie: 12000

Celle de Pierre Henry Cloux ave grange, écurie et boutique de menuisier: 5800

Celle de la veuve de Pierre Albert Anselme avec grange et écurie: 1800

La maison de Pierre Jaques et Jean François Wulliens avec leurs deux granges écuries et un grenier et four : 10100

Celle de Jean Marc Faillettaz avec grange, écurie, boutique de serrurier, charbonnier : 4500

Celle de David Baudat où il habitait avec la grange et écurie : 2500

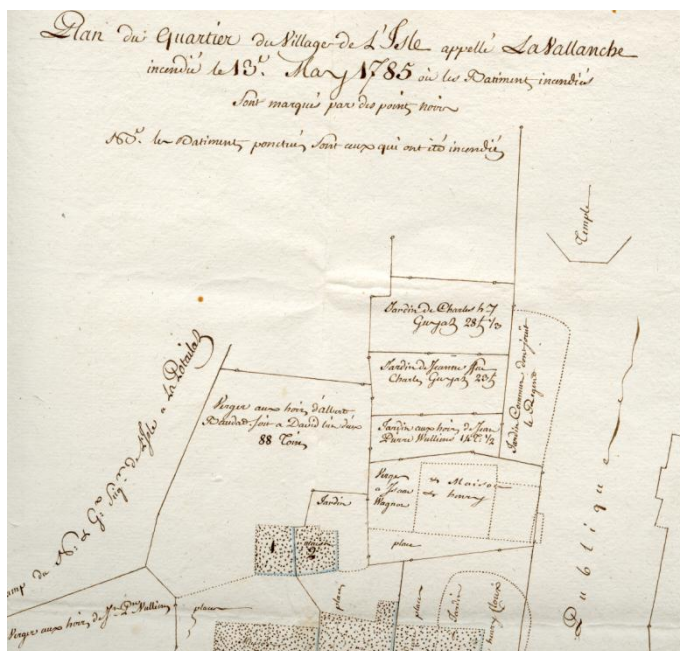
Celle encore du même Baudat séparée de la rue ou habitait Jean Abram Bestiod, consistant seulement en logements: 700

Celle de la veuve de Pierre Isaac Anselme consistant en logements avec grange et écurie: 2000

Pour un total de 60600 florins

Monsieur le Châtelain a fait venir le meunier Chanson, Antoinette veuve de Pierre Isaac Anselme, Françoise Despond veuve de Pierre Albert Anselme, Jean Abram Bestioz, Jaques Jean François Wulliens, Jean Marc Faillettaz, David Baudat, Charles Henry Guyaz, Pierre Henry Cloux pour qu'ils aient à déclarer de bonne fois, les meubles et effets qu'ils ont eu le malheur de perdre et le juste prix.

Le montant final sera de 90384 florins. Des collectes et plusieurs dons ont été effectués pour venir en aide à ces pauvres gens. Mais le décompte final laisse songeur, car on remarque que les gens ne purent récupérer que le 10 à 20% de la valeur des pertes. Comment ont-ils fait ? Hélas le document ne le dit pas.



Incendie du quartier de la Ville, le 6 janvier 1836

Le 6 janvier 1836 à 23h.00 par un froid de *canard*, ce feu vraisemblablement provoqué par un feu de cheminée réduisit en cendres, 23 maisons. Le quartier fut rebâti sur un espace un peu plus grand et les vieux murs d'enceinte disparurent à peu près complètement.

Séance du 25 janvier 1836, la Municipalité assemblée sous la Présidence de Barthélémy Chaillet vice président.

Vu le malheur arrivé dans la Commune, il est décidé de faire crier le guet, à tour de rôle et par les différents ménages, cela en attendant qu'il en soit établi un Guet officiel.

Elle décide de nommer une commission.

Séance du 21 février 1836, la Municipalité sous la présidence de son syndic Abram Guyaz.

Ensuite de soumissions ouvertes à ce jour de ceux qui prétendent aux places de Guets tant pour L'Isle qu'aux hameaux, et après qu'ils ont pris connaissance des conditions suivantes qui sont:

Chaque nuit un Guet criera les heures dès le 1^{er} mars au 1^{er} Novembre suivant, de dix heures du soir à trois heures du matin inclusivement soit chaque nuit chaque Guet trois heures. (?)

Dès le 1^{er} Novembre les Guets devront crier dès neuf heures du soir à quatre heures du matin, soit chaque Guets quatre heures par nuit. (?)

Les endroits où les Guets devront crier chaque heure à haute voix sont : sur l'Avalanche, dessous la maison du syndic, à la Ville, devant chez Pierre Guyaz, entre la maison de Charles Gruaz et celle de Jacob Gruaz, devant celle de la veuve Cloux, devant chez Barthélemy Chaillet, puis derrière chez David Guyaz, devant chez le charron Bernard et devant l'Auberge.

Les Guets à La Coudre doivent crier comme il est dit aux articles 1^{er} et 2^{ème} et aux endroits suivants, devant chez Jean Isaac Baudat, devant chez Jean François Cloux Municipal, sur la place près de la fontaine, devant chez Jean Pierre Gruaz l'aîné et devant chez François Jousson.

Les Guets à Villars crieront les heures comme ceux de L'Isle et La Coudre et aux endroits suivants, devant chez les frères Longchamp, devant chez Jean Samuel Gruaz, devant chez Jean Enoc Faillettaz, devant chez Henri Faillettaz Pélichet et devant la maison des frères Cloux.

Chaque Guet devra se conformer exactement aux conditions ci-dessus, ceux ou celui qui devrait ne l'avoir pas fait sera puni d'une amende de quatre batz par heure oubliée. Et dans le cas où il n'aurait pas donné l'alarme du feu et qu'il sera connu qu'il y a de sa négligence, il

sera destitué et en outre amendé à quatre francs. Ceux qui ont été nommés pour cette vocation sont.

Pour L'Isle, Isaac Guyaz pour le prix de soixante cinq francs, Henri Gruaz pour aussi 65 francs.

Pour Villars, Charles de Pierre Isaac Chaillet pour quarante sept francs, Jean Jaques Henri Clerc pour quarante francs.

Pour La Coudre, Marc Cloux pour le prix de quarante deux francs, et David Lugrin pour aussi quarante deux francs.

Les susnommés sont chargés de cette vocation dès aujourd'hui au 31 décembre prochain.

Une année après, les Guets ont été nommés Agents de police.

Compte rendu par le Comité établi pour le soulagement des incendiés du village de L'Isle.

Immédiatement après l'incendie qui détruisit vingt-trois maisons du village de L'Isle, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1836, un Comité fut institué par la Municipalité pour recevoir et distribuer les secours aux malheureuses victimes de ce désastre.

Ce Comité se hâta de faire un appel à la bienfaisance de nos Concitoyens par la voie des feuilles publiques. Il

savait d'avance que ce cri de détresse serait entendu, et que les personnes bienfaisantes, toujours si empressées, dans notre heureuse patrie, à soulager l'infortune, auraient compassion de leurs frères malheureux. Toutefois, nous devons le dire, les dons reçus ont dépassé nos espérances. Des secours en argent, en denrées, en vêtements et linge, en meubles, nous sont parvenus de presque toutes les Communes de notre Canton. Des Suisses domiciliés dans l'étranger nous ont tendu une main secourable. Et, parmi nos Confédérés, ceux de Bâle-Ville, de Genève et de Neuchâtel ont, surtout, signalé envers nous leur noble et bienfaisant patriotisme.

Les journaux ont fait connaître les noms des bienfaiteurs qui ont fait parvenir, par leur canal, leurs offrandes au Comité.

Tous les incendiés ne rebâtissent pas; plusieurs ont préféré acheter des maisons ou louer des appartements ailleurs. Les maisons, avant l'incendie, étaient toutes couvertes en bardeaux; les huit premières n'étaient séparées, depuis une certaine élévation, que par quelques rares cloisons de planches, vieilles et desséchées: c'est là ce qui explique les rapides progrès du feu. Maintenant, à l'exception d'une seule, les maisons, dont plusieurs sont achevées et les autres sur le point de l'être, sont toutes isolées et couvertes en tuiles.

Dans la liste des dons nous relevons entre autres :

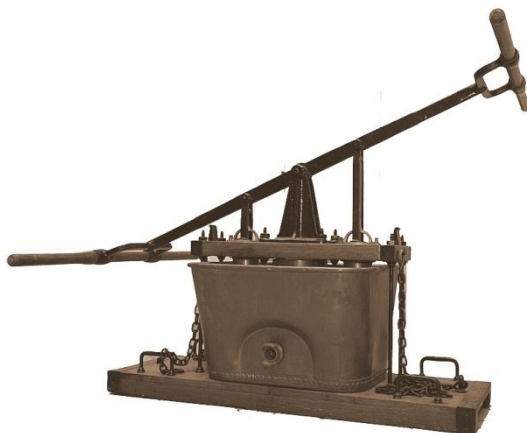
Londres : produit d'une souscription ouverte par MM. Sterky, Cloux, etc.

La Haye : collecte faite par quelques amis de M. le pasteur Secrétan.

Paris : de trois personnes.

L'Isle le 14 août 1837

ACL'Isle.



Pompe à incendie des années 1700

Incendie à "La Rochelle", le 5 septembre 1849

Nous, François Anselme et ma femme avons perdu à l'incendie de la Rochelle :

Une paire de soulier, un chapeau et une casquette, trois chemises d'homme et deux de femme, une paire de bas de laine noire, deux mouchoirs en soie noir, le cadre de mon lit.

François Louis Anselme déclare avoir perdu à l'incendie du 5 courant:

800 gerbes de froment, 10 bon chars d'avoine, 500 quintaux de foin et regain, un avant train de chariot, une paire d'échelles à foin une herse, 5 colliers, un traîneau neuf, un joug, une serpe, 5 fourches en bois et 4 râteaux, 3 faux, 3 marteaux et une clochette, une cravate en soie, 2 bois de lit endommagés, des cordes, 5 licols, une brouette.

Jean Anselme plusieurs choses dont un sabre et 12 bonnet de nuits.

Daniel Anselme, François Louis Anselme, Jean Anselme son fils, Jean Louis Anselme son autre fils, François Anselme son troisième fils et Jean David Maget ont perdus pour 3846 frs dans cet incendie.

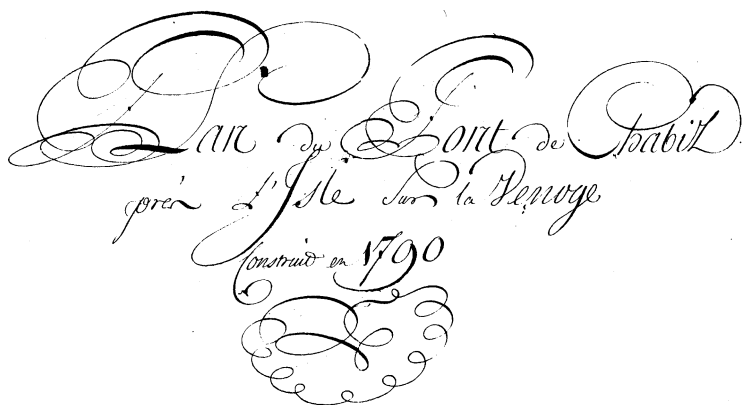
Des dons ont été effectués par des personnes privées et des communes comme celles de Mollens, de Cuarnens, de Mont-la-Ville, L'Isle, de Chavannes le Veyron, du hameau de La Coudre, de Villars Bozon, de la Gazette de Lausanne et du bureau du Courier Suisse, au total c'est une somme de 402fr. 80 qui à été récoltée et redistribuée aux victimes de cet incendie.

ACL'Isle.



Camion des années 1900

Reconstruction du pont de Chabiez en 1790



Il a été convenu ce jour 27 e. Septembre 1788 en Conseil douze et vingt quatre à L'Isle au nom de sa Noble Bourgeoisie dudit L'Isle d'une part; et Maître Jean Pierre Margot Maçon de Ste. Croix d'autre part. Savoir que le dit Maître Margot s'engage a reconstruire le Pont de Chabiz près L'Isle en Pierre de Roc taillé à trois Arcades à forme du Plan qui lui a été communiqué et qu'il suivra exactement ainsi que le devis.

Tout l'extérieur de la taille sera battu à la boucharde et proprement excepté celle du mur en Aile qui ne seront qu'à la marteline ainsi que l'intérieur tous les Angles des quartiers faisant parement seront ciselés Compris ceux des Voûtes, les quartiers intérieurs des dites Voûtes devront avoir au moins un pied taillé à Chaque joint, les

murs des parapets seront d'une seule assise de Roc Taillé et emboîté les uns dans les autres le dessus arrondi. Pour cela il sera payé au dit Maître cinq batz de chaque pied cube de Roc Taillé à neuf, et en outre le Massif du Pont sera toisé et payé à part sur le pied de dix florins la toise réduite à deux pieds et demi d'épaisseur.

Toute la taille sera prise à la Rochelle ou pas plus loin que le milieu des Bois de La Coudre. L'Ouvrage devra être rendu fini à la St. Michel 1789.

L'on rendra la place prête à établir le Pont à la fin de Juillet 1789. On suppose les fondements bons, et s'ils ne l'étaient pas l'ouvrage nécessaire sera payé à part.

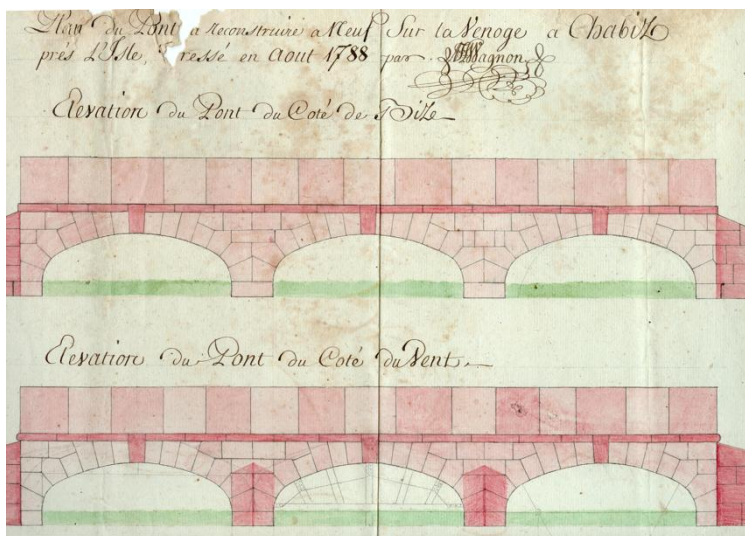
La Vielle taille qui pourra servir sera payée deux batz le pied pour la remettre à neuf. Toute la Taille neuve sera travaillée à la Carrière prête à être posée pour éviter l'embarras sur la place.

Il sera payé cinq cent florins à Compte dès qu'il y aura cinq cent pieds de pierre taillée et autres cinq cent florins lorsqu'il y en aura Mille, Mille florins lorsque l'on commencera à établir le Pont et que toute la Pierre sera prête et le surplus dès que le Pont aura été visité et reçu par expertise avec les honorables Conseillers. En foi de quoi la présente Convention a été faite à double et le Sieur Margot a donné pour Caution Solidaire et répondant de la fidélité de l'exécution de ses engagements les Sieurs Isaac Maurice Baudat et Jean Marc Faillietaz tous deux Membres du Conseil des Vingt

quatre qui ainsi que le dit Maître ont signés et obligé la
généralité de leurs biens.

A L'Isle le susdit jour 27 septembre 1788.

(ACL'Isle)



(Copie du document original)

Chronique Postale

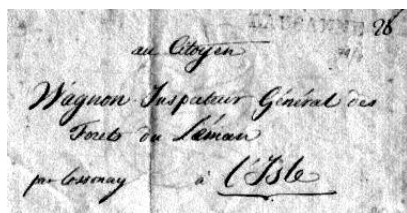


Il est intéressant de faire une excursion dans le passé postal de L'Isle, car les archives communales contiennent une foule de renseignements et d'anecdotes intéressantes et parfois amusantes.

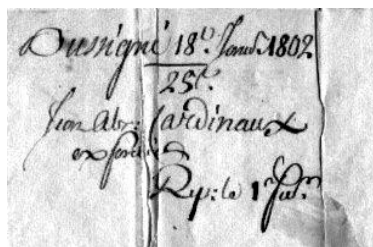
En effet, le registre de l'honorable Conseil de la Bourgeoisie de L'Isle mentionne en date du 2 septembre 1793 :

"A été établi pour postillon, François de Jean-Albert Wagnon, sur le même pied que Michel Messaz l'avait été l'année dernière et ce pour le terme de un an. Il retirera de la commune 25 Florins; du château 20; et de M. le Ministre du secrétaire 7 Florins 6 sols."

Quatre ans plus tard les salaires sont augmentés, mais pour le Château et le Ministre, le montant est laissé à la libre appréciation de Madame et du Ministre. A partir d'octobre 1798, un pot de vin est ajouté au salaire. Dès 1800, le transport du courrier postal entre L'Isle et Cossonay a lieu deux fois par semaine. Le 1er mars 1812, le postillon Pierre Koenig a été convoqué devant la Municipalité à la suite de plaintes pour s'être fait payer les ports de lettres en plus de son salaire annuel. Il est alors suspendu de ses fonctions avec effet immédiat, mais réintégré le lendemain, le postillon s'étant à nouveau présenté le 2 mars pour témoigner son repentir.



A partir de 1815, la charge de postillon est mise à l'encan, et celui qui l'obtient doit "fournir une caution à consentement". Pour la première fois des règles précises sont fixées pour l'exécution des tâches.



Le 5 janvier 1837, la régie des postes apparaît pour la première fois dans les archives de la commune. Le buraliste postal est en revanche toujours choisi par la municipalité, qui doit toutefois renseigner la régie. Le soumissionnaire choisi doit encore fournir deux cautions.

De 1792 à 1822, le service postal était assuré par un postillon engagé et rémunéré par le Conseil de la Bourgeoisie de L'Isle. Le préposé allait quérir le courrier à Cossonay pour le distribuer ensuite.



C'est en 1822 que la commune décida de nommer une personne chargée de tenir le Dépôt des lettres et paquets de la poste. Ce premier dépôt se trouvait, si l'on en croit les archives, à l'auberge. Les personnes chargées du courrier ne furent, au début, que de simples dépositaires. Le premier buraliste postal à L'Isle fut nommé en 1866.



Le service TT a été introduit en 1874. En 1895, le central téléphonique est mis en exploitation. En 1900, les trois services P et TT sont réunis. Enfin, le central téléphonique automatique est mis en service le 17 décembre 1928.

Jusqu'en mai 1964, le courrier arrivait par le BAM avec un service d'ambulant. Depuis juin 1964, la commune est desservie par le service de transport régional sur route.



En 1977, lors du départ à la retraite de M. César Anselme, le service est réorganisé et le bureau de Villars-Bozon est fermé. Depuis cette date, les villages de Mauraz et Villars-Bozon sont desservis par le personnel du bureau de L'Isle. Depuis la création du dépôt, les personnes suivantes se sont succédées à L'Isle.



1822 - 1833	Gruaz Henri	dépositaire
1833 - 1837	Guignard Louis	dépositaire
1837	Bernard François	dépositaire
1837- 1848	Anselme Louis	dépositaire
1848 -1898	Roy Henri	dépositaire
1898 - 1909	Roy Gustave	buraliste
1909 - 1927	Borloz Charles	buraliste
1927 - 1941	Borloz Cécile	buraliste
1941 - 1959	Recordon René	buraliste
1960 - 1987	Bonard René	buraliste
1988 ...	Courvoisier Michel	buraliste

En ce qui concerne le local postal, il demeura dans le quartier de Chabiez (hôtel) depuis 1822 jusqu'à son transfert, en 1905 dans le bâtiment actuel situé à 125 mètres de la Gare. Notons que ce dernier bâtiment a été partiellement détruit par un incendie en 1940. Sa rénovation en 1941 coïncida avec la nomination d'un nouveau buraliste, M. Recordon.

En 1965, nouvelle rénovation du bureau.

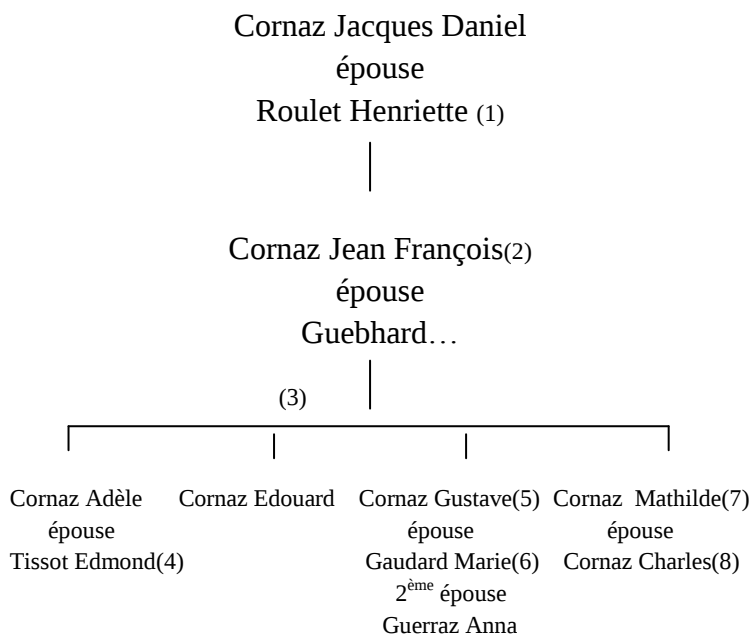
Transformation du bureau postal, aménagement d'appartements aux combles et d'une place de stationnement. Bureau transféré provisoirement pour quelques mois chez M. Marc Wulliens syndic à l'époque. Début des travaux juin 1991.

En 2003 suite à la fermeture des bureaux de postes de divers villages aux alentours, cinq nouveaux facteurs partiront de L'Isle pour la distribution du courrier.

ACL'Isle

Guy BISE, recherches généalogique et philatélique.

La famille Cornaz et ses liens avec le Château de L'Isle



(1)Henriette Roulet hérite du Château de L'Isle elle est l'épouse de Cornaz Jaques Daniel

(2)Leur fils Jean François Cornaz hérite à son tour du Château.

(3)Ce sont les hoirs de Jean François Cornaz qui vendirent le Château à la Commune de L'Isle le 13 septembre 1876

(4)Edmond Tissot de Moudon domicilié à Lausanne fils de Rodolphe Tissot est le mandataire des hoirs de Jean François Cornaz pour

vendre le 20 janvier 1877 des terrains à "En Jaccard" et à " l'Oselaire" à Charles François Louis Cloux de L'Isle.

(5)Gustave Cornaz épouse en première noce Marie Gaudard et en seconde noce Anna Guerraz, en 1830 il est colon en Australie puis évangéliste au Canton de Vaud, sans enfant.

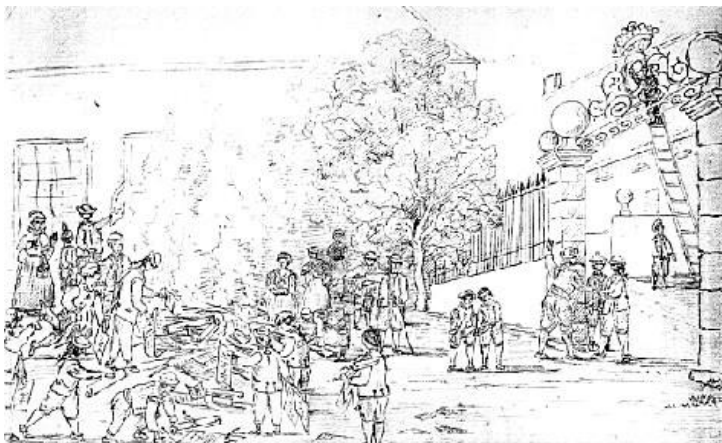
(6)Marie Gaudard d'Autan (1832-1893) est l'auteur des ces deux petits albums de dessins "chronique du château de L'Isle" qui illustre les événements de la famille de Chandieu.

(7)Mathilde Cornaz "La Bergeronnette sage" épouse le Dr Charles Marcel Cornaz, de Lausanne (citée en tant qu'épouse lors de la vente du 20 janvier 1877)

(8)Charles Marcel Cornaz, né en 1830, a écrit les commentaires sur les albums de dessins de Marie Gaudard, sa belle sœur par alliance.

BISE Guy, étude généalogique

Enlèvement des archives du Château par les Bourla-Papey en 1802



Les archives de la commune furent organisées et classées en 1798 par le châtelain Wagnon. Celles du château furent pillées et détruites dans la nuit du 4 au 5 mai 1802, lors de l'insurrection des Bourla-Papey, par une soixantaine d'hommes armés, et ceci malgré tous les efforts du même châtelain Wagnon.

Heures sombres au Château

Verbal de l'enlèvement des archives de L'Isle :

A quatre heures du matin du cinquième de May mil huit cent deux, moi soussigné ai rédigé le verbal de la scène qui vient de se passer chez moi et à la maison de la citoyenne Chandieu, à L'Isle, comme suit: Environ les deux heures et demi, j'ai été éveillé et toute la maison par des coups violents et redoublés à ma porte, je me suis éveillé et levé en sursaut et ai couru nu à ma fenêtre pour faire aux assaillants cette question: "que demandez-vous?" La réponse d'une troupe de six à sept personnes armées, la baïonnette au bout du fusil, qui se trouvait devant la porte, a été : ouvrez la porte ou nous l'enfonçons! En redoublant avec violence et sans intervalle des coups contre la porte. Sur ce, je demande pourquoi voulez-vous que je vous ouvre, et l'on me répond enfin nous voulons des papiers. Quels papiers, dis-je? Les papiers féodaux, m'a-t-on répondu. En ce cas, ils sont aux archives du château et la clef est entre les mains de la garde, à qui vous pouvez la demander. Sur ce, et continuant toujours à dire: ouvrez la porte ou nous l'enfonçons! Et en tirant un assez grand nombre de coups de fusil, ils ont exigé que moi-même je donnasse cette clef. Donnez-moi donc le temps de m'habiller, leur ai-je dit, mais leur furieuse impatience ne m'en a pas laissé le temps; je suis descendu à peu près nu et sans armes et ai ouvert la porte au moment où ils la frappaient encore en redoublant, aussitôt ces gens se sont précipités en foule dans le corridor avec tous les gestes et le ton de la fureur, l'un deux ayant tiré son sabre m'a demandé les droits féodaux, j'ai répondu ils sont aux Archives du

Château, mais tranquillisez-vous et épargnez deux femmes enceintes qui sont dans la maison. A l'instant, ma femme et ma belle-sœur ont paru, les assaillants se sont alors, sur leurs instances calmés, et il m'ont donné le temps de remonter un instant pour m'habiller, en refusant d'accepter l'offre que faisait mon commis d'aller leur livrer la clef des archives; redescendu sans délai avec ma femme, celle-ci a déclaré qu'elle ne me laisserait pas aller seul, et nous sommes sortis au milieu de ces furieux (qui pouvaient être là au nombre de quarante à cinquante) pour nous rendre au château: ils ont mis une garde de cinq ou six hommes à ma porte pour empêcher que personne d'autre sortit de chez moi pour nous secourir, assurant toutefois qu'il ne nous serait fait aucun mal si je livrais tous les papiers. Arrivés au Château j'ai dit à la garde, qui n'était que de quatre hommes et un caporal ou sergent, qu'elle était insuffisante pour résister, qu'elle devait céder la place pour ne pas répandre le sang, aussitôt j'ai voulu délivrer la clef des archives qui était dans la Chambre des gardes, mais, entouré dans ce moment de plus de soixante hommes armés (à ce que je crois) qui s'étaient précipités dans la chambre et d'autres qui obstruaient la cour, j'ai dû encore ressortir de là et forcé à ouvrir moi-même les archives, où se sont précipités autant d'hommes qu'il y en a pu entrer; puis le citoyen Baudat, agent national à L'Isle, y est parvenu accompagné d'un factionnaire de la garde bourgeoise, qui m'a rapporté que sa maison avait aussi été entourée de gens armés pour l'empêcher de sortir, et il a vu, comme ma femme et moi, que tous les titres ou volumes ou papiers que cette troupe arrachait de toutes parts et qu'ils ont dit concerner les droits

féodaux ont été par eux enlevés, notamment ceux des Fiefs de Chavannes, de Cuarnens et de L'Isle, et comme j'ignorais si quelque chose d'étranger à la féodalité n'avait point été enlevé par cette foule, puisque notamment ils avaient ouvert une caissette d'argenterie tout en déclarant qu'ils n'en voulaient rien prendre qui ne fut pas féodal, j'ai prié le citoyen agent Baudat de se charger de la clef des dites archives lorsque je les ai eu refermées, jusqu'à ce que le contenu de ce qui y a été laissé puisse être examiné et inventorié pour ma décharge, et il l'a prise; mais, comme pendant cette scène des imprécations accompagnées de menaces et d'accusations que tous les titres n'étaient pas là et qu'on me les ferait bien délivrer ont été faites et réitérées plusieurs fois, j'ai invité cette troupe à venir fouiller ma maison, mais arrivés de nouveau à ma porte, j'ai déclaré que je ne souffrirais pas qu'elle fût violée de nouveau, mais que j'invitais le chef et quelques hommes à entrer pour faire la visite, tandis que les autres resteraient en dehors, m'ayant répondu qu'ils n'avaient point de chef là, je leur ai adressé un petit discours, dont le sens était que, pénétré l'acte de violence qu'ils venaient de commettre, ce n'étaient pas pour ceux qu'ils venaient de dépouiller de leurs titres que je gémissais, puisque l'on pouvait se consoler de la perte de ses biens, mais pour ceux qui avaient perdu pour toujours la tranquillité de leur Patrie, leur honneur et le repos de leur conscience, là-dessus ils se sont retirés sans vouloir entrer, ni proférer un seul mot, un seulement des rangs les plus éloignés a dit en partant arrivera ce qui pourra, et tous en silence ont tournés le dos et s'en sont allés. L'Isle, le 5 May 1802, à quatre heurs du matin. F- L. Wagnon (ACL'Isle).

Lettre d'un émigrant vaudois 1803

David Gabriel WAGNON né en 1771

Au citoyen Jean-François Wagnon, marchand tanneur en Helvétie, canton de Veau, district de Cossonay, par Lausanne, L'Isle.

Bordeaux, le 8e mai 1803

Mais très chers Parents!

C'est à toi, mon cher frère, à qui je me fais le plaisir d'adresser la présente, te priant d'en faire part à mes chers parents, voisin et ami.

C'est aujourd'hui le jour où nous embarquons pour Baltimore sur un vaisseau américain, demain à quatre heures nous mettons en voile, peut-être la présente sera la dernière nouvelle que tu recevras de moi.

Pas moins que l'on s'accorde à nous dire que la traversée est très bonne dans se moi mais l'on compte environ 50 à 60 jours pour le faire. C'est un trajet bien long surtout pour une personne qui n'a pas beaucoup d'argent, d'autant plus qu'il faut une grande quantité de provisions et beaucoup d'argent pour l'embarquement. Ce qui est le plus cher, c'est le voyage de Genève à Bordeaux, les vivres sont d'une cherté excessive, aux deux tiers en sus des prix des auberges de la Suisse, nous avons fait notre voyage assez heureux sans faire de mauvaise rencontre, j'ay quitté Guignard à Lyon, et je me suis embarqué sur le Rhône jusque à Vignon (Avignon), il y a un trajet de 25 lieues.

Roy est arrivé à Lion le lendemain de mon départ et il s'est embarqué avec un citoyen Isaac Reymond des Bioux, il mon joint à Vignon, nous avons fait sur terre 30 lieux jusque à Béziers, où nous sommes embarqué sur un superbe canal qui fait un trajet de 60 lieux jusque à Toulouse, grande Ville, et de là nous avons monté sur la Garonne grande rivière qui nous a porté à Bordeaux, nous sommes arrivés le 29e avril, je n'aurait pas cru que le trajet fut si long, il y a environ Deux cent lieux de Bordeaux à Lausanne, les routes sont bonnes par temps sec, mais très mauvaise quand il pleut.

Depuis Toulouse nous avons passé par des superbe Pays abondant en grain, vin, olive, figue et nombre d'autres fruits qui ne croissent pas en Suisse.

Nous sommes pour l'embarquement une très bonne compagnie, Roy et moi nous sommes joint avec les citoyens Jean Pierre David du Grand Buron qui a sa femme et six enfants et Js. Reymond, Jn. Guignard tous de bravent gens et de bons comptes.

Nous avons trouvé ici le meunier de la Grange (rière Cuarnens), ils sont arrivé en bonne santé, nous sommes 24 Suisse pour l'embarquement, le citoyen Guignard a le malheur de ne pouvoir s'embarqua, faute d'argent, bien nous en fasse, nous ne pouvons lui aidé d'autant plus qu'a peine nous avons assez d'argent pour nous.

Bau, le beau-frère de Margot, et dans le même cas que Guignard... nous avons trouver ici le Consul Américain, qu'il c'est Beaucoup intéresser pour nous, il ma dit

d'écrire à mes parents et amis en Suisse de venir me joindre et de s'adresser à Lui, il procurera le Bâtiment pour la traversé et conviendras des prix, il n'y a qu'à lui dire qu'on est pauvre, il vous aide autant qu'il peut, nous lui avons déclarés nos professions, quand à la mienne, tanneur, il m'a assuré que c'était la première et la meilleure des Etats-Unis.

Hier au soir, jus le plaisir de rencontre un Capitaine américain et un brave particulier qui venait de Baltimore, qui mon fait le détail de ce pays, l'on ne peut que de se réjouir d'y arriver, d'après tous ce que le monde s'accorde de dire, le Consul nous a dit qu'à notre arrivée Ceux qui n'aurons pas le moyen d'aller à l'endroit dont il se propose de s'établir, qu'il faut faire une représentation au Ministre (Gouverneur d'Etat) et il fait faire une cotisation et l'on vous donne de l'argent nécessaire pour la Route, il me donne deux lettres de recommandation.

Nous avons fait la traversés pour sept Louis chaque, et deux enfants pour un, les provisions nous coûte environs quatre Louis chaque, c'est à peu près ce que je peu te dire sur notre arrivée et notre départ.

Je te prie, mon cher, de m'écrire à la Réception de la présente, tu me feras un détail de la situation de mes Chers Parents, l'état de vos santés, je te recommande de prendre soin de Chère et bonne Mère, souviens toi des soins qu'elle a pris pour nous élever, elle s'en va sur les bords de sa fausse, ménage-la autant que tu pourras. Si toutes fois tu viens à te marier ne permet pas que ta

femme y cause des Chagrins, et ne la laisse pas avoir besoin de rien qui lui fasse plaisir. Si toute fois je peut réussir a mon entreprise que les affaires aille bien, je te l'écrirai et tu verras si tu te veux décider de venir me joindre, nous pourrions nous réunir ensemble et faire un Etablissement à notre particulier, tu apporterais autant d'argent qu'il te serait possible j'ay lieu de croire que l'on peut bien faire ses affaires dans notre Etat. Si tu peux retirer ce que la République me redoit il te faudra me l'envoyer par Lettre Change au Citoyen Gallay de Lausanne qui est Commissaire Général Helvétique, qui me l'enverras.

Je n'ai pas pu revoir ma cherre Suzette, j'ay languie d'elle et je languirai sur ma vie si je ne la rejoins une foi, je me mords les doigts d'avoir fait ce que j'ay fait, je n'ait personne pour m'en Consolé, je lui écris une lettre aujourd'hui à Lion.

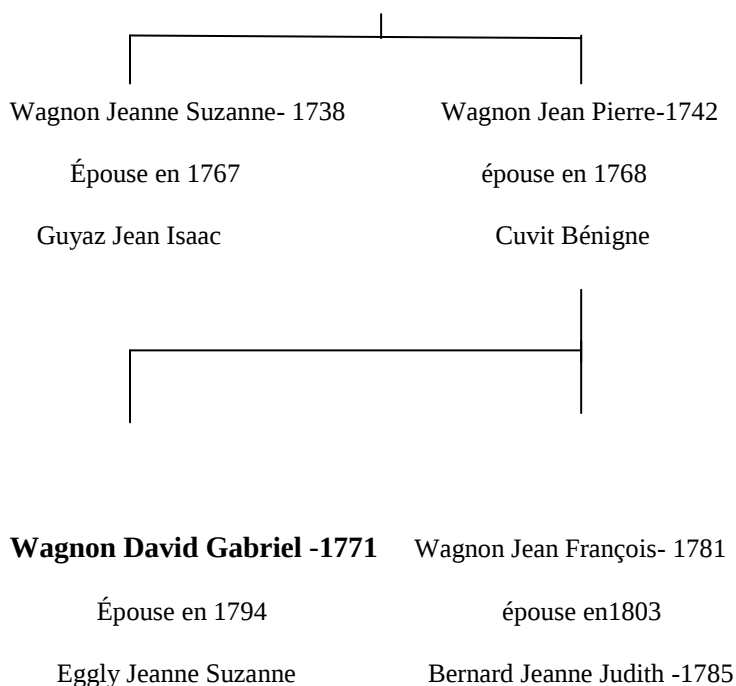
Tu diras à Madame Baudat que j'ai vu ses frères il se porte bien, tu leur feras mille amitiés de ma part de même qu'à Mr. Jaquerod et tous ceux de chez eux, Cloux, Rolland, Gruaz et tous les amis, mes salutations bien sincères à toutes mes sœurs et Bau frères, mon oncle Guyaz, tante et Cousins et toutes personnes qu'il s'intéresse de moi.

* * *

Voici l'analyse généalogique qui m'a permis de retrouver l'auteur de la lettre de cet émigrant vaudois.

A partir de ma généalogie Wagnon, j'ai essayé de trouver le maximum de personnes et de faits correspondants à ceux cités dans la lettre du 8 mai 1803, et j'arrive à la conclusion que le nombre élevé de points de concordance permettent de dire que l'auteur de cette lettre est David Gabriel Wagnon, né à L'Isle le 28 mars 1771.

Un arbre simplifié permet de mieux visualiser les faits.



1. La lettre adressée à Jean François précise comme profession marchand tanneur et lors de sa déclaration au Consul d'Amérique David Gabriel donne comme profession également **tanneur**, or sur le registre pour la première Assemblée Primaire à L'Isle du 26 février 1798 (ACL'Isle – Q1) David Gabriel et Jean François sont **tanneurs**.
2. La lettre envoyée à **Jean François** commence comme cela "C'est à toi, mon cher **frère**"...Il a bien un frère qui s'appelle comme cela.
3. Il dit à son frère "Si toute fois **tu viens à te marier**"...Son frère se marie le **30 décembre 1803**.
4. A la fin de sa lettre il dit "Je n'ai pas pu revoir ma chère **Suzette**, je me mords les doigts d'avoir fait ce que j'ai fait"...Il a épousé le 20 juin 1794 à L'Isle Jeanne **Suzanne** Eggly. Qu'a-t-il fait ?... Ce dont on est sûr c'est qu'en 1798 il était à L'Isle et en 1803 il part pour les Amériques depuis Bordeaux, avec un gros problème envers Suzette.

5. En fin de sa lettre il parle de son **oncle Guyaz**. Effectivement il a bien un oncle par alliance portant ce nom, le mari de sa tante Wagnon Jeanne Suzanne.
6. Il envoie ses salutations à **ses sœurs** mais pas à ses frères, ce qui est exact, car à part Jean François auquel il écrit il n'a plus que des sœurs, son seul autre frère, Jean Abraham Louis étant décédé le 6 avril 1780 à L'Isle à l'âge de 14 mois.

La lettre d'un émigrant vaudois 1803 est tirée d'un numéro du "Journal suisse de Paris" de 1931 dont le style et l'orthographe sont respectés. Cette lettre a paru dans le Journal de Cossonay.

BISE Guy, étude généalogique.

Les syndics de L'Isle

- 1807 Charles Gruaz
- 1815 Jean François Wagnon
- 1816 François Guyaz
- 1828 David Guignard
- 1830 Jean Emanuel Faillettaz
- 1832 Abram Guyaz
- 1836 Frédéric Guyaz
- 1840 François André Anselme
- 1853 Ferdinand Guyaz
- 1866 Louis Court
- 1868 Louis David Cloux
- 1875 Henri Bernard-Magnin
- 1879 Henri Louis Cloux
- 1882 Charles Guyaz

1894 Henri Bernard-Magnin

1910 Emile Gruaz

1911 Louis Aimé Favre

1936 Auguste Jousson

1939 Maurice Ruchat

1943 Alexis Guyaz



Edouard Cloux

1955 Edouard Cloux-Jousson



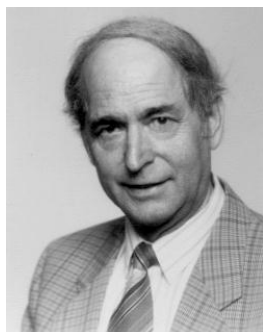
John-Henri Weber

1972 John-Henri Weber



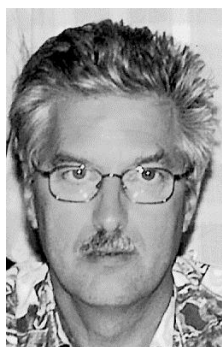
Jacques Wagnon

1973 Jacques Wagnon



Marc Wulliens

1986 Marc Wulliens



Roger Nicolas

1994 Roger Nicolas

Quelques poèmes



Les défenseurs de la Venoge

M. Louis FAVRE syndic de L'Isle de 1911 à 1930

(Voir pages 161 et suivantes)

*Dans les fossés qu'ils ont creusés, naguère
Ils tomberont, les vilains, tôt ou tard;
Ils seront eux, les vaincus de la guerre:
Deluz l'a dit, et Meyer et Carrard!
Et puis, s'éteindront les rancunes.
Nous verrons naître les beaux jours...!
Claires eaux de notre Commune,
Coulez toujours! Coulez Toujours....*

A Mon Village

Décembre 1971 Édouard Wagnon

*Au soir de mon voyage
Où j'arrive à présent,
Je songe à mon village,
A mes amis, à mes parents*

*Qu'il est doux mon village
De te retrouver maintenant.
Malgré le poids des âges,
Tu restes si vivant.*

*Hélas! Mon cher, mon beau village,
Nous allons nous quitter,
Je suis au terme de mon stage,
Mais toi, tu dois rester.*

*La plus belle page
De tous mes souvenirs,
C'est à toi, mon village,
Que je voudrais l'offrir.*

L'Isle

A. Bettens, poète de Chavannes le Veyron - mai 1924.

*Au pied du mont Châtel, il est un beau village,
Où l'on peut s'arrêter, ne fût-ce qu'en passage:
C'est L'Isle avec ses ponts, la Venoge, un château,
Un lac en miniature, où se mirent dans l'eau
Les belles frondaisons des arbres séculaires.
Et quand descend la nuit, tous ces grands solitaires,
Vrais témoins du passé, se disent à mi-voix
Tous les vieux souvenirs de ces temps d'autrefois.
Et l'eau coule toujours, une onde fraîche et pure
Qui fait naître partout la plus belle verdure.*

*Allez donc voir la source, un vrai site enchanteur,
Décoré par la main, la main du Créateur.
Sous un rocher moussu, le Chauderon bouillonne,
Des noires profondeurs, l'eau sort et tourbillonne,
Ainsi naît la rivière, un vrai flot de cristal
Qui joue dans la plaine et chante au fond du val.
Le Puits gronde parfois, bondit sur les rocaïles,
Où doivent se livrer d'éternelles batailles;*

*Le flot comme le temps s'écoulera toujours,
Les hommes passeront, devant leurs jours,
Ecoutant le fracas des ondes mugissantes,
Le gentil clapotis des sources murmurantes,
Qui chantent sous les bois, babillent aux buissons,
Caressent en passant le tendre et vert gazon.*

*Un long ruban d'acier court à travers la plaine;
L'Isle a sa voie étroite et le train nous y mène,
Sans compter l'autobus, les express d'Orient.
Tout converge au village et le rend attrayant.
Il a sa tour Eiffel, trônant majestueuse,
Sur un vaste chantier où notre âme rêveuse
Ecoute les sanglots des sapins mutilés,
Qui pleurent la forêt comme des exilés.
Pour transporter au loin la force et la lumière,
Que nous prenons au lac ou bien à la rivière,
Il faut à la forêt demander son tribut,
Il faut tendre des fils pour arriver au but.*

*Aimez-vous les beaux arts, la musique peut-être?
On la tient en honneur dans ce milieu champêtre;
Aux muses l'harmonie et les doux sentiments,
Les chants mélodieux des voix et instruments.
L'Isle a joué Davel de façon magistrale.
Vous connaissez l'auteur, la troupe théâtrale.
Ils ont glorifié le héros de Vidy,
Et sans jeter l'encens, ils l'ont plutôt grandi.*

*Durant les jours d'été la forêt nous appelle;
A l'ombre des grands bois, que la nature est belle!
Tous les sylphes rêveurs y chantent dans l'air pur,
Et nos pensées s'en vont vers le dôme d'azur.
Regardez le Jura, les derniers jours d'automne,
Portant un diadème et sa belle couronne,
Le sapin toujours vert, le hêtre couvert d'or,
La gamme des couleurs: un merveilleux décor!
Puis voici le château, ses belles avenues,
Où vibrent les échos de ces voix inconnues
Qui chantent le passé, la maison des Chandieu.
Vous qui admirez encore la pelouse au milieu,
Théâtre des exploits de la jeunesse heureuse,
De ces joyeux ébats de l'enfance rieuse,
Et l'onde fuit sous les arches des ponts,
Quittant comme à regret la fraîcheur de nos monts.*

*Que dans la paix des champs, la paix douce et tranquille,
Tu puisses prospérer, beau village de L'Isle.
Au pied de ce Jura, rempart cyclopéen.
Où l'on vit heureux et l'on s'y trouve bien!*

A Mon Village

3 novembre 1933 William Cloux

*Mon village, aujourd'hui, regarde à tes aïeux.
Dans la paix de tes champs, au pied des bois tranquilles
Loin de l'agitation et du vain bruit des villes.
Trois cent cinquante années ont passé sous les cieux.
Mon village, aujourd'hui, regarde à tes aïeux.
Ils ont, d'un bras vaillant, défriché notre terre.
Arrosé de sueurs ton sol pauvre et pierreux...
Et la moisson des fils est plus belle et prospère.
Mon village, aujourd'hui, regarde à tes aïeux.
Ils dorment oubliés dans le vieux cimetière
Parmi les fleurs des champs, sans qu'une pauvre pierre
Ne rappelle leur nom au souvenir pieux.*

*Mon village, aujourd'hui, écoute tes aïeux:
Dans votre dur labeur redoublez de vaillance.
La terre où nous dormons donne sa récompense
A celui qui la travaille avec un cœur joyeux.*

*Restez simples toujours. Aimez votre village
Comme nous, les anciens, donnez-lui votre cœur.
Des brillantes cités, Oh! fuyez le mirage
Dans vos humbles maisons vous avez le bonheur.*

*Mon village, aujourd'hui, regarde à tes aïeux.
Dans les jours qui viendront, si l'orage s'avance.
En avant, le front haut, courage et confiance,
Marche vers l'avenir avec l'espoir en Dieu.
Mon village, aujourd'hui, regarde à tes aïeux.*

La Venogette⁴

*Oh! charmant ruisseau,
Toi qui roule ton onde pure,
Sous les arbres, les prés, les maisons,
Du sein de ta mère la Venoge,
Tu viens pour nous égayer,
Nous rafraîchir de ton eau claire,
Tu as servi de frigidaire,⁵
De bienfaiteur du jardin d'Albert,⁶
Avant de te joindre au bassin,
Tu as de ton eau douce,
Nettoyé l'écoubillon du boulanger,⁷
Tu t'en vas et nous le regrettons,
Pour notre bleu Léman.*

⁴ Ce charmant poème figure à la fin du livre de René Gruaz "Historique du Château de L'Isle".

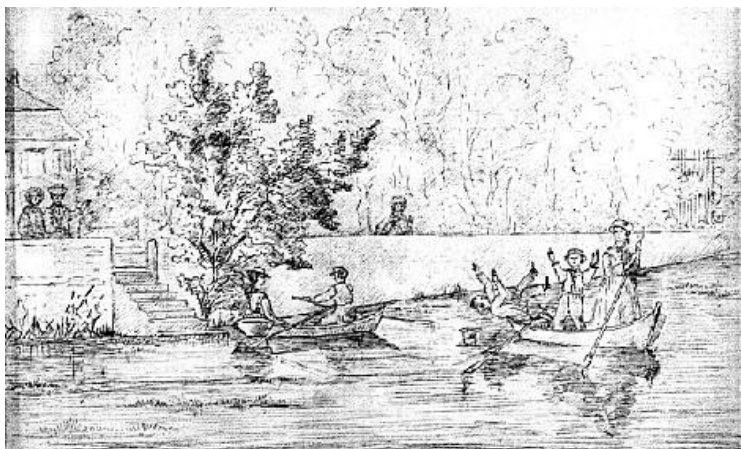
⁵ L'ancien café de "La Ville", chez Alfred Cloux (dit Cabé), possédait dans son plancher une trappe donnant accès à la Venogette où l'on pouvait y mettre les boissons à rafraîchir. Ce café n'existe plus, mais ce frigidaire naturel a survécu et peut encore servir.

⁶ Jardin d'Albert Baudat actuellement en verger.

⁷ Le boulanger en question était Louis Fontannaz, quand à l'écoubillon, il s'agit d'un torchon humide au bout d'une perche qui servait à nettoyer le four, dans lequel on avait préalablement fait brûler des fascines pour le chauffer.

La Bergeronnette sage

Mlle Mathilde Cornaz



Il y eut une fois après le déluge une grande perversité parmi les hommes, et les cervelles humaines étaient tellement faussées que l'on appelait noir ce qui était blanc, bien ce qui était mal, qu'on s'attaquait aux gens et aux caractères les plus sacrés, et ce qu'il y a d'affreux, c'est que cette coutume devenue mode gagnait jusqu'aux petites fillettes même âgées de 13 à 17 ans.

En ce temps là vivait à L'Isle une demoiselle si gracieuse, si gaie, si gentille, si éveillée, que sais-je encore? Que ses amis l'appelaient "la Bergeronnette sage" et comme

si ce n'étaient pas assez d'avantages, toutes espèces de talents embaumaient ce naturel déjà charmant.

Or comme il était à la mode du moment de persécuter les ministres, quand un petit ministre venait le samedi pour le dimanche, il fut fasciné par la gentillesse de la petite fillette, il semblait lui donner trop d'attention, on proposa une promenade sur l'eau. La nacelle n'avait guère que deux places; pour passer sous les ponts, sous les branchages, il fallait s'asseoir ou se remuer avec prudence!... Il arriva plus d'une fois, hélas! Qu'un coup d'aviron, donné à point, faisait perdre l'équilibre au pauvre ministre, qui n'avait plus qu'à s'excuser au sortir de l'eau et à entrer au plus vite dans les habits du maître du logis.

Voyez les planches ci-contre: Une demoiselle qui ne s'aperçoit pas qu'on fait la culbute derrière elle; mais aussi pourquoi le malchanceux n'a-t-il pas voulu s'asseoir. Il rentre escorté de toute la société, tandis que l'on apporte son chapeau, une dame en haut du perron s'avance avec des habits secs et des paroles pleines de réconfort. Les choses se passaient entre les règnes de Berthe la fileuse et de l'Impératrice des Indes Victoria .

Texte du Dr Charles Marcel Cornaz, né en 1830, cité comme son époux lors de la vente du château le 20 janvier 1877. – AC-L'Isle
Dessin au crayon, fait par Mme Mary Cornaz, née Gaudard d'Autan (1832-1893). - AC-L'Isle

Dessins de Mme Mary Cornaz

Voilà ce que nous dit Mme Colette de Perrot-de-Meuron dont la grand'mère, Mathilde Marcel née Cornaz, naquit au château de L'Isle le 28 juin 1835 : *l'original de ces albums de vues du château de L'Isle sont en possession des enfants d'Arthur Cornaz, qui m'en ont fait cette généreuse copie.*



Les images suivantes ont été tirées de ces petits albums de dessins au crayon, faits par Mme Mary Cornaz, née Gaudard d'Autan (1832-1893). Elle était la première femme de Gustave Cornaz, né en 1830, qui fut colon en Australie, puis évangéliste au Canton de Vaud (sans enfant).

Certains de ces dessins illustrent des aventures de la famille de Chandieu, que Mary Cornaz n'a évidemment pas connue!

Les commentaires *en italique* ont été écrits dans l'un des deux albums par son arrière grand-père Charles Marcel Cornaz.

Souvenirs de L'Isle⁸

Le souvenir c'est peu de chose
Quand nos trésors sont disparus
Qu'est pour moi la feuille de rose
Sans le parfum qu'elle n'a plus!
Et cependant...
Le souvenir c'est quelque chose,
C'est l'ombre des biens disparus
Il reste un parfum de rose,
Même alors qu'on ne la voit plus.

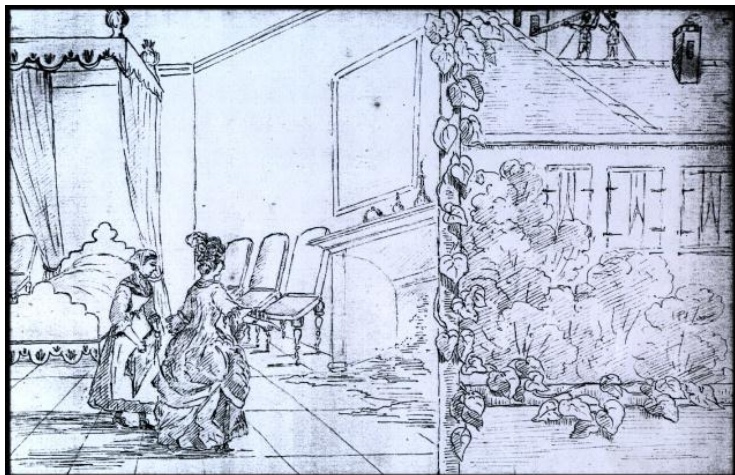
⁸ Ce petit poème est écrit au début de cet album. Était-ce un poème connu à l'époque? Ou est-ce un membre de la famille qui l'a écrit...

Album N°1 – dessin N° 4



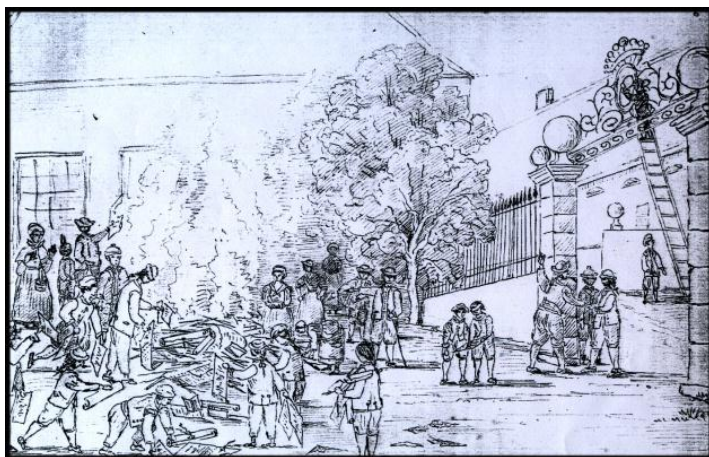
L'Isle en juillet 1850

Album N°1 – dessin N° 5



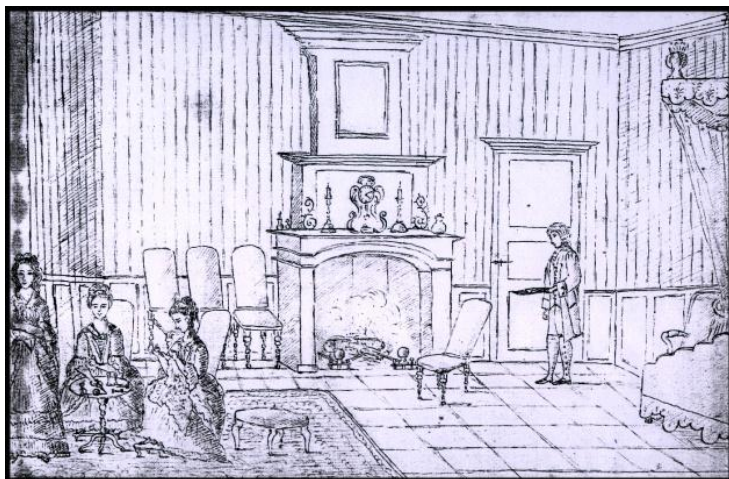
L'inondation du salon de damas rouge (dont j'ai un petit morceau au fond d'une boîte). Mesdemoiselles de Chandieu, héritèrent du château dont elles se partagèrent les appartements. Elles vivaient en mauvaise harmonie et pendant l'absence de l'une d'elles, les sœurs firent inonder le salon, tendu de damas rouge, par la cheminée. D'après une notice de mon arrière grand-père Marcel 3: ce serait les frères des demoiselles Chandieu qui firent le coup de l'inondation!

Album N°1 – dessin N° 6



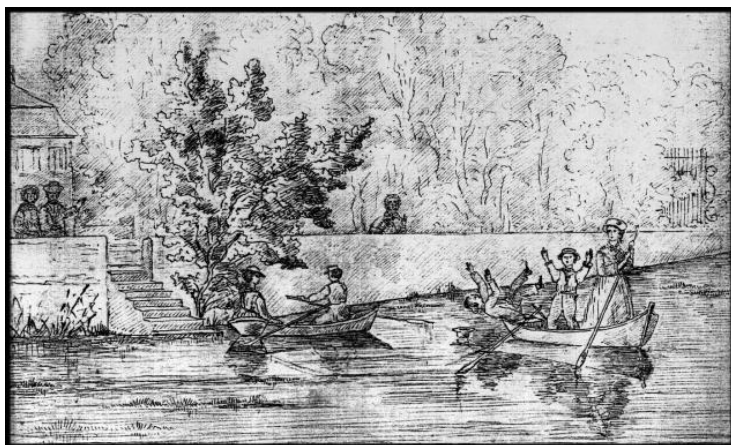
Les Bourla-Papey (brûleurs de papiers, en vaudois) pillent la bibliothèque et les archives du Château, brûlent les papiers des redevances et décrochent les armoiries du portail (en 1802).

Album N°1 – dessin N° 7



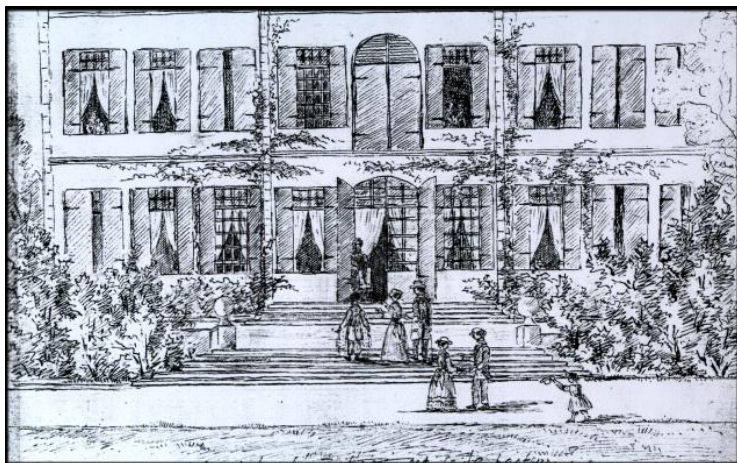
Dans cette chambre du château, à l'ouest, vivaient modestement, en l'absence de leur père, les demoiselles de Chandieu. Elles y faisaient de très belles tapisseries pour recouvrir le mobilier Louis XIV (dans la famille nous avons encore quelques chaises à hauts dossiers et tabourets).

Album N°1 – dessin N° 8



Du temps des demoiselles Marcel, et de leurs grands-parents Cornaz, lors d'une promenade en barque le pasteur est tombé à l'eau. (Voir texte page 112)

Album N°1 – dessin N° 9

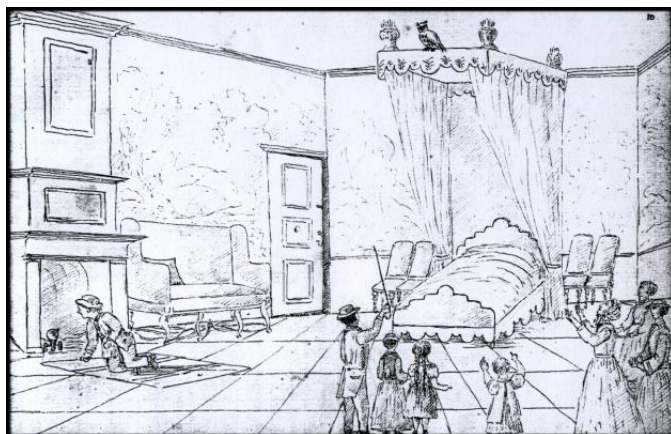


Le pasteur dégoulinant monte au château, une bonne tient un pantalon sec...un enfant rapporte son chapeau.

Au haut du perron: trois croisées, celles du salon tendu de tapisserie, des gobelins (sujets mythologiques). A droite salon tendu de damas rouge, avec grand lit: on l'appelait la chambre du général Chandieu.

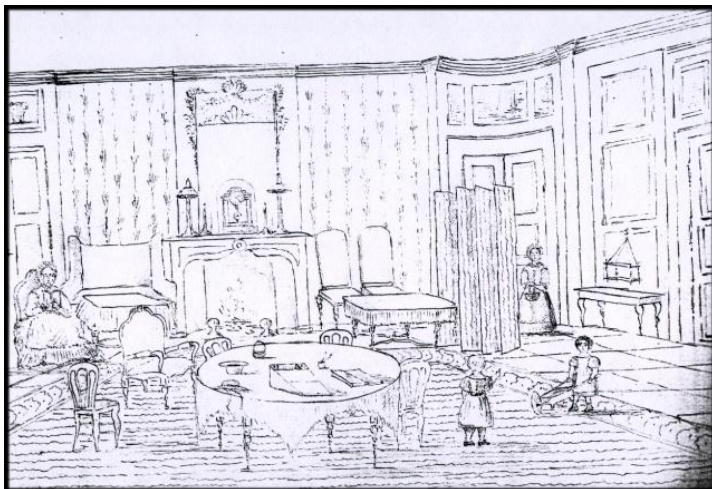
A gauche deux croisées de la chambre à coucher des Cornaz-Guebhard, tendues d'Aubusson aux murs, grands lits à baldaquins.

Album N°1 – dessin N° 10



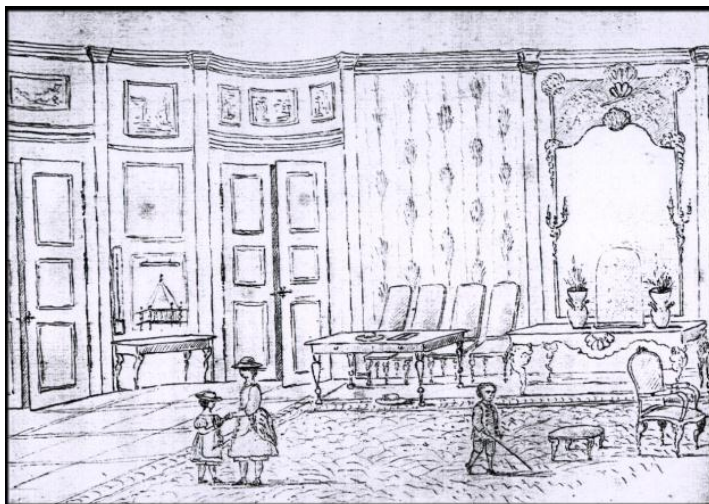
Grand émoi une nuit! (du temps des Cornaz-Guebhard). Les habitants du 1^{er} étage sud-ouest entendent des coups répétés... puis un grand silence. Vers le matin, vacarme épouvantable; on se précipite dans la chambre grise, le devant de la cheminée est tombé. Des hululements partent du plafond: un chat-huant est perché sur le ciel de lit. Le hibou (?) fut capturé avec beaucoup de peine, mis à la cuisine dans une cage à volailles où il restait immobile. Un matin on trouva la cage en pièces, un carreau cassé... et le volatile disparu.

Album N°1 – dessin N° 11



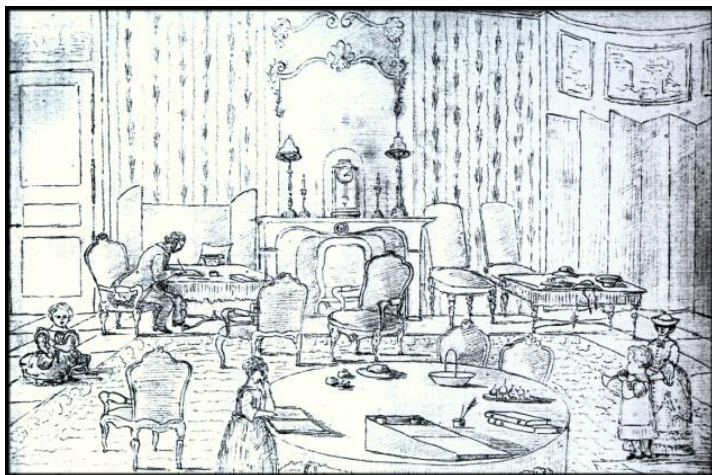
Grand salon du rez-de-chaussée. A gauche madame Cornaz Guebhard avec son tricot. La porte cintrée derrière le paravent est celle de la salle à manger. Le sol est dallé de carreaux de marbre gris, recouvert d'un tapis de Perse. Au mur la cretonne qui a remplacé les tapisseries, hélas vendues...

Album N°1 – dessin N° 12



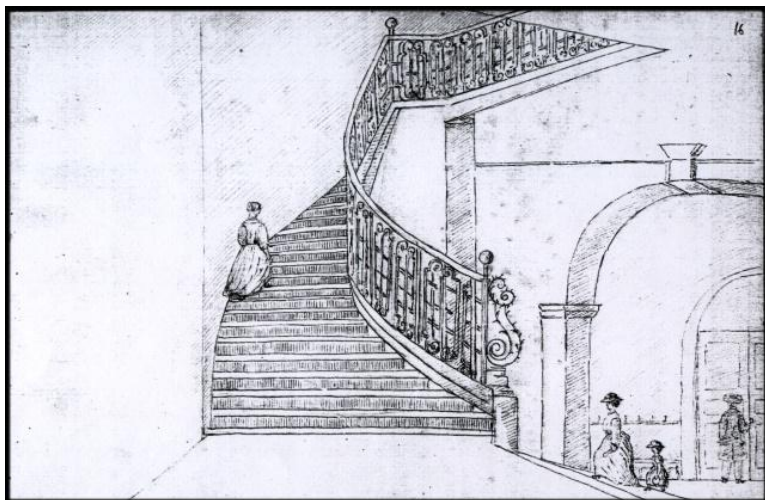
Vue du salon en face de la cheminée. Console et glace à coquilles Louis XIV. Jolies peintures au haut des boiseries. Les enfants sont Marie-Louise, Lucy et Félix Marcel.

Album N°1 – dessin N° 14



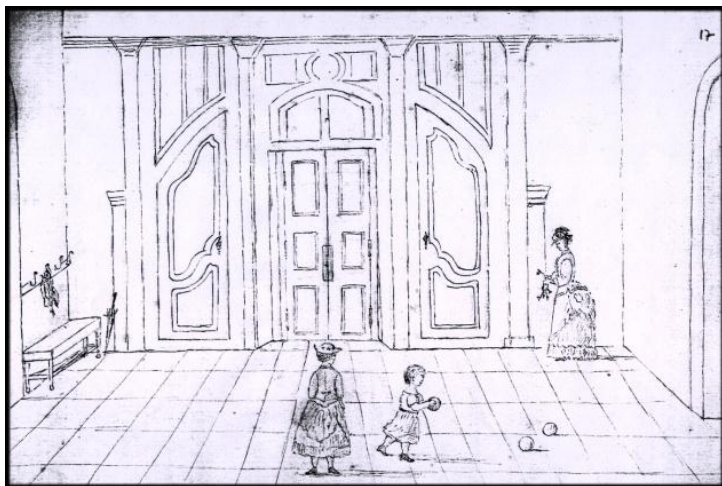
Grand salon Monsieur Cornaz-Gueghard, à sa table à écrire. A droite paravent avec lequel on garde la chaleur de la cheminée, en diminuant la grande pièce. Les enfants Marcel sont Annette Tavel et Félix jouant de la trompette, Marie-Louise (de Meuron) lisant et Lucy (Vust) avec sa poupée. Ils étaient en séjour chez leurs grands-parents Cornaz-Guebhard.

Album N°1 – dessin N° 16



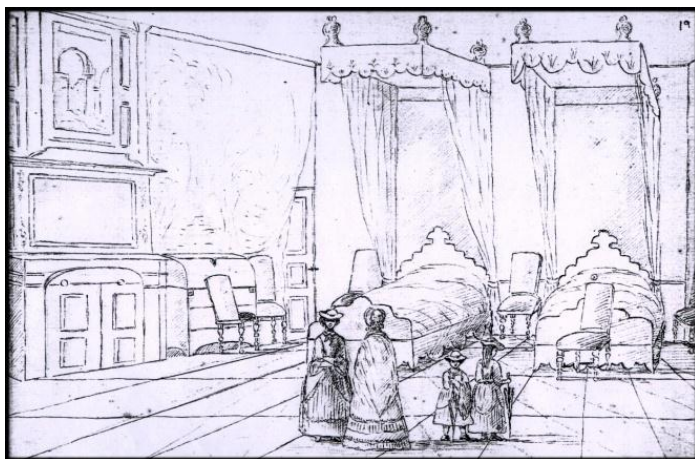
L'escalier au Nord.

Album N°1 – dessin N° 17



*Porte du grand salon,
la dame tient les clefs des armoires à provisions.*

Album N°1 – dessin N° 19



Rez-de-chaussée, chambre à coucher des grands-parents Cornaz, contiguë au salon. Jolie peinture "à l'antique" au dessus de la cheminée. Le bureau à gauche a été racheté aux enchères du mobilier de L'Isle. Il a été chez la fille des Cornaz-Gueghard: Madame Mathilde Marcel-Cornaz, puis chez la fille de cette dernière: Madame Marie-Louise de Meuron-Marcel, puis chez sa fille Colette de Perrot-de-Meuron...actuellement il est chez la petite fille de Colette de Perrot (chaque fois il a été payé des droits de succession!!!).

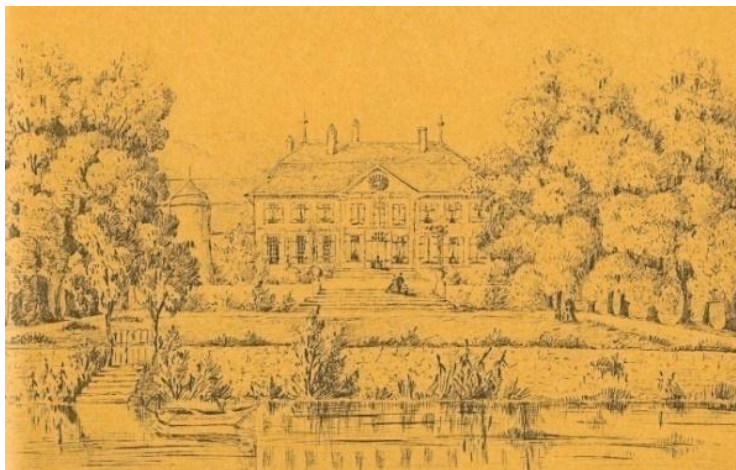
A droite de la cheminée une tapisserie de haute-lice relevée.

Lettre de Louis Vust du 26.10.1960
fils de Charles et Lucy Vust née Marcel⁹

Roger (frère de Louis) m'a emmené à L'Isle, ravissante après-midi, visiter le château; on nous a montré la grande salle boisée, le salon très bien meublé, l'étage, et le facteur nous a parlé de Monsieur Cornaz notre ancêtre, et nous a montré le chemin Cornaz que notre arrière-grand-père suivait pour inspecter ses terres. Il mène au sommet de la colline où Bonne Maman (Mathilde Marcel-Cornaz) et son frère grimpaient pour observer le coucher du soleil, le jour du Jeûne, puis redescendaient en courant pour manger des gâteaux aux pruneaux, après avoir jeûné tout le jour.

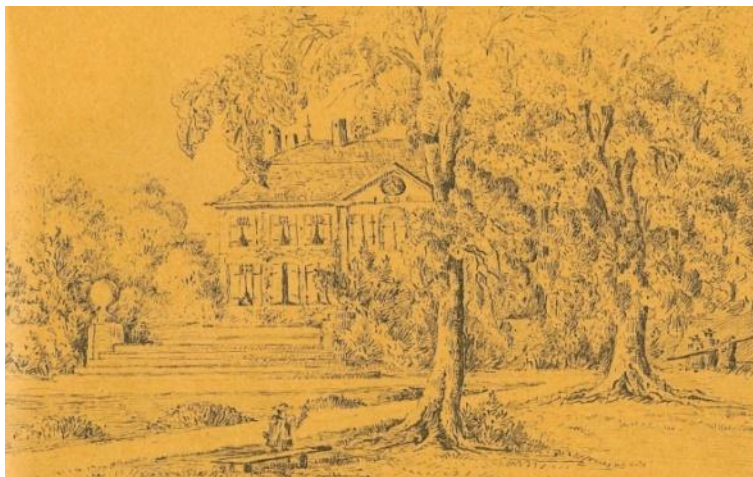
⁹Copie fournie par Colette de Perrot-de-Meuron dont la grand'mère, Mathilde Marcel née Cornaz, naquit au château de L'Isle le 28 juin 1835.

Album N° 2 – dessin N° 3



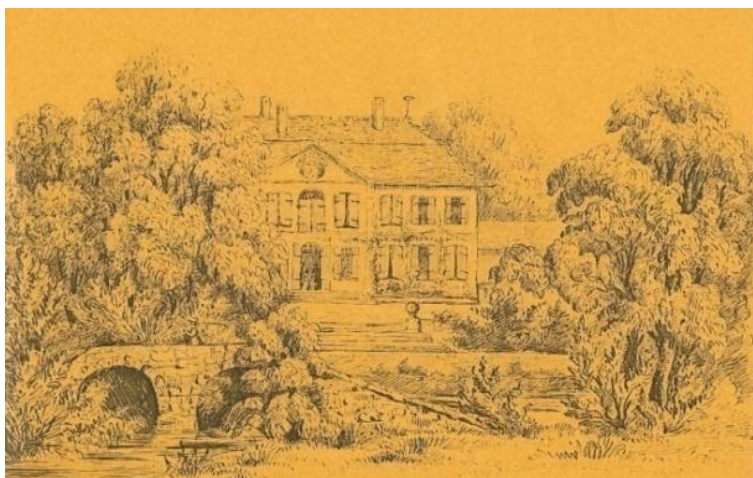
*Château de L'Isle du côté de la Venoge.
A gauche le pigeonnier : seuls les Seigneurs
avaient droit à un pigeonnier.*

Album N° 2 – dessin N° 4



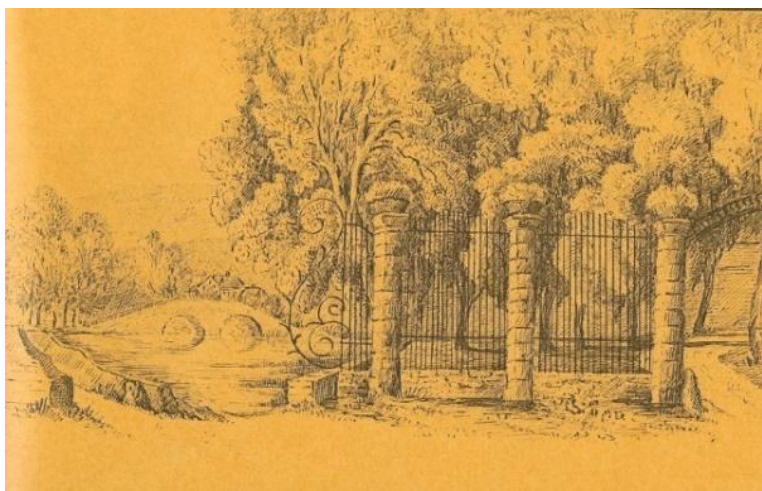
Château de L'Isle du côté de la Venoge

Album N° 2 – dessin N° 5



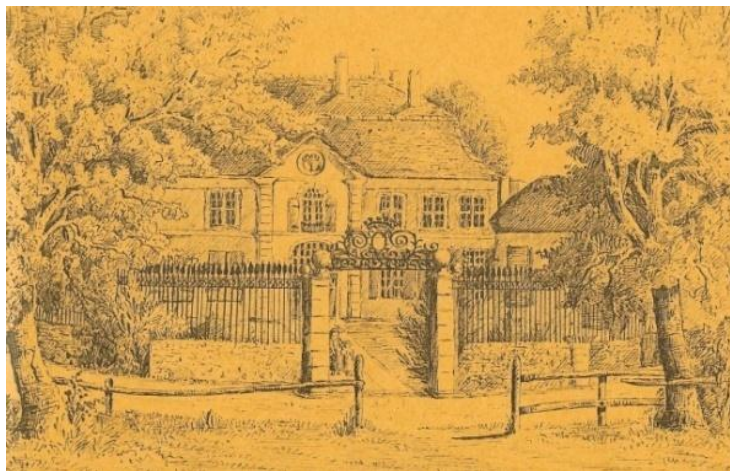
Vue partielle du château

Album N° 2 – dessin N° 6



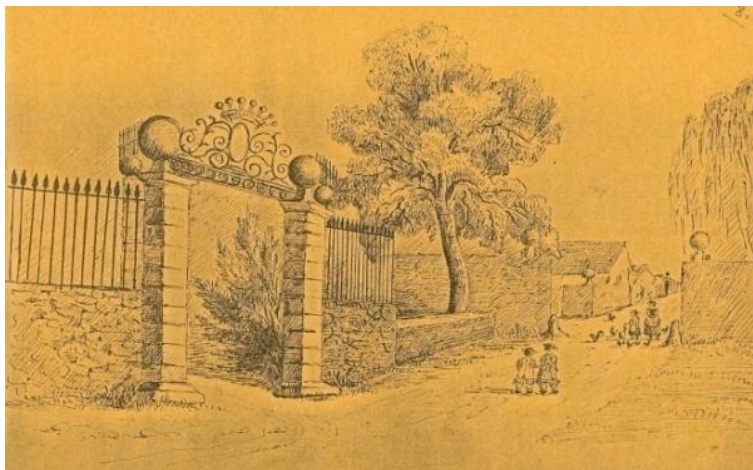
Entrée des Avenues - Portail

Album N° 2 – dessin N° 7



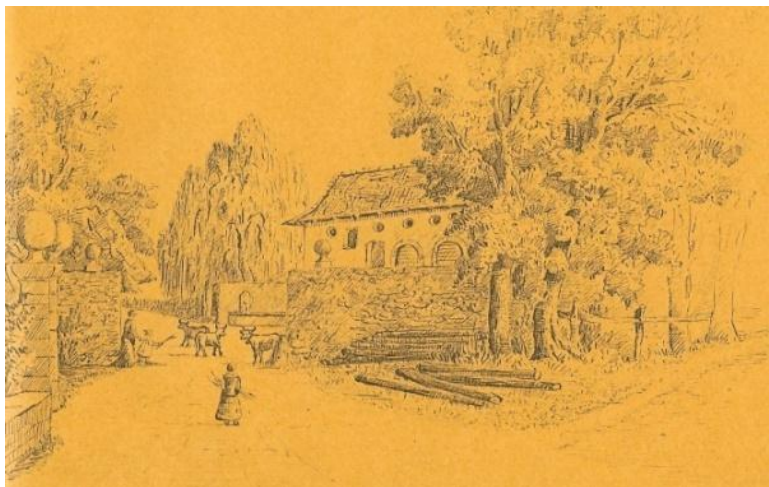
Le château du côté le la cour.

Album N° 2 – dessin N° 8



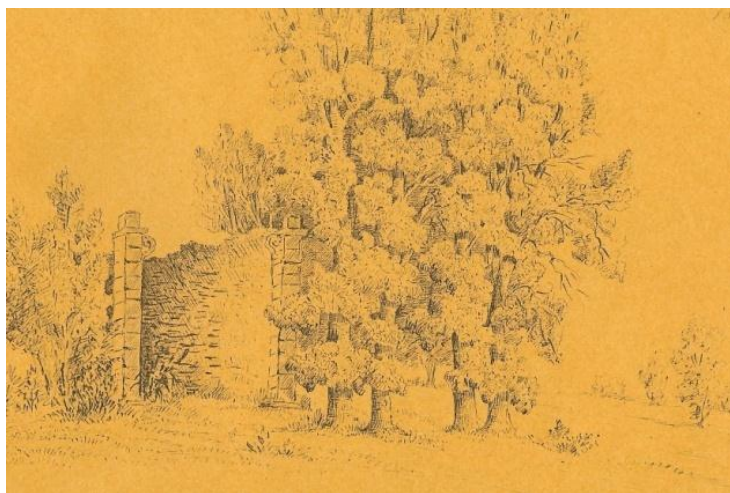
Entrée de la cour et sortie du côté de la ferme.

Album N° 2 – dessin N° 9



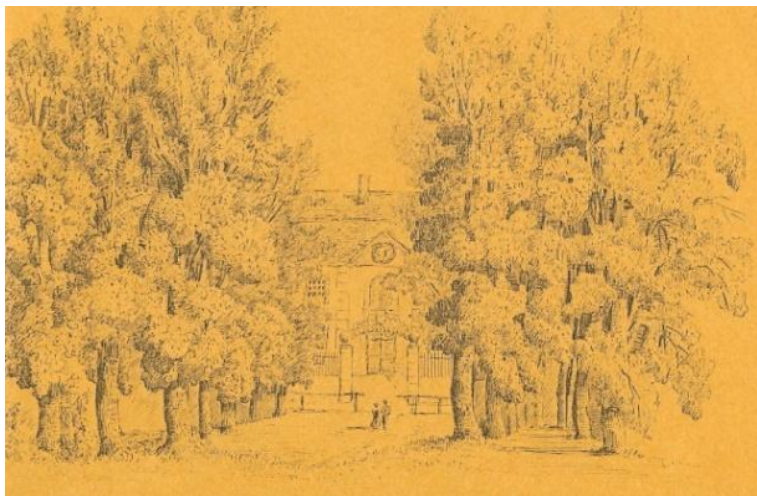
Ferme du château, côté cour, à l'ouest.

Album N° 2 – dessin N° 10



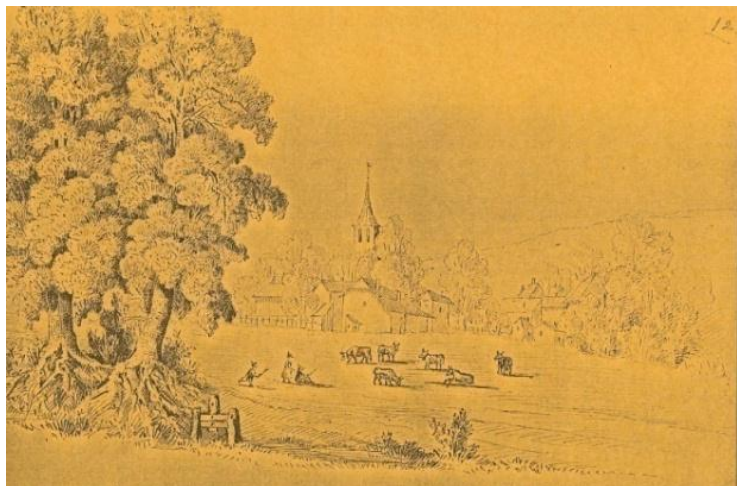
Pavillon en ruines (fausses ruines d'après certains, ou reste du château primitif - ou ruines romaines? d'après d'autres personnes) au bout d'une allée, en face de la cour nord.

Album N° 2 – dessin N° 11



L'allée, face à la cour.

Album N° 2 – dessin N° 12



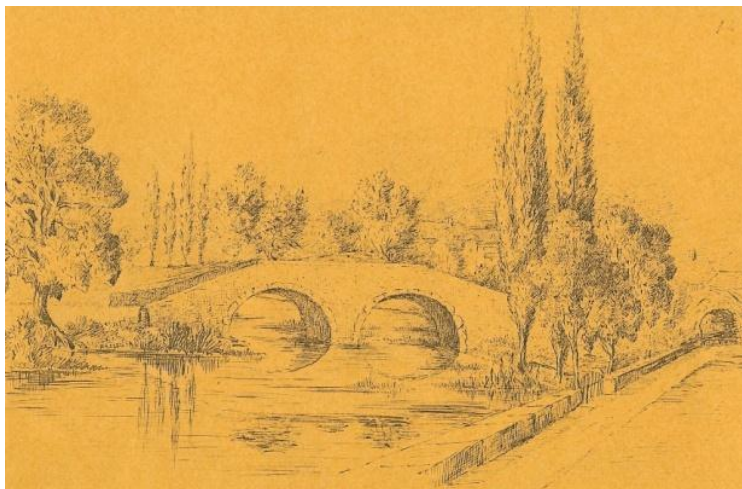
Pré des Tigneuses, avec l'église.

Album N° 2 – dessin N° 1



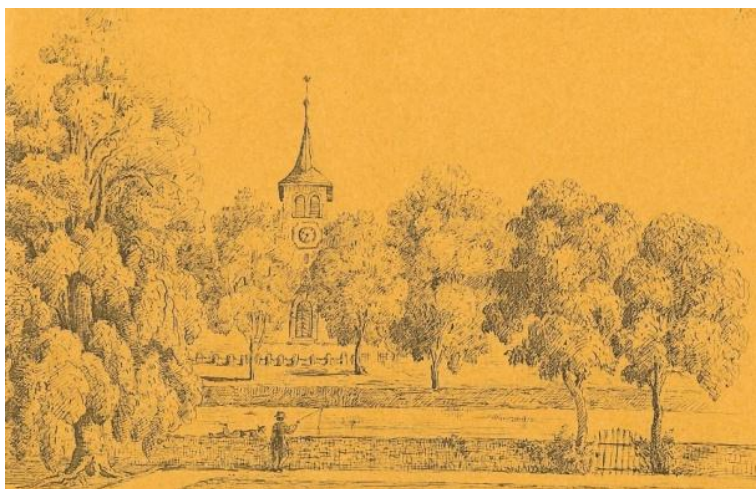
Arrivée de la "Poste" - Sur l'enseigne "bureau de poste Ile arrondissement". Ce bureau de poste aurait été par la suite la cure où mon grand-oncle le Pasteur Bugnion Marcel Gustave a vécu un certain temps.

Album N° 2 – dessin N° 14



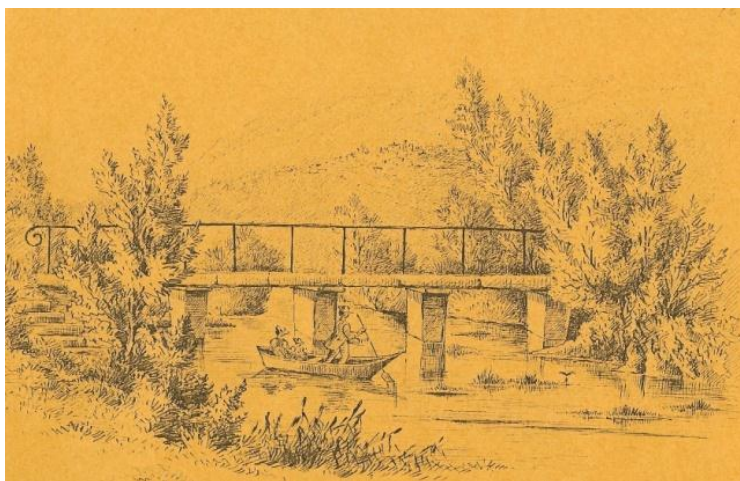
Le pont sur la Venoge, près du parterre du château.

Album N° 2 – dessin N° 15



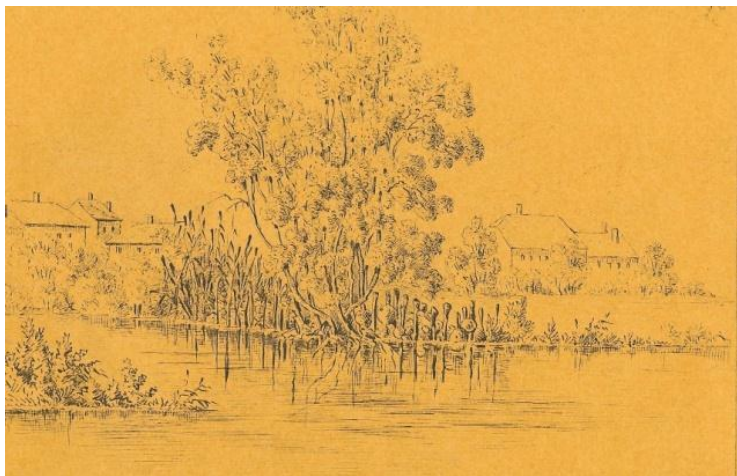
L'Eglise, vue du parterre. (Remarquez le pêcheur !)

Album N° 2 – dessin N° 16



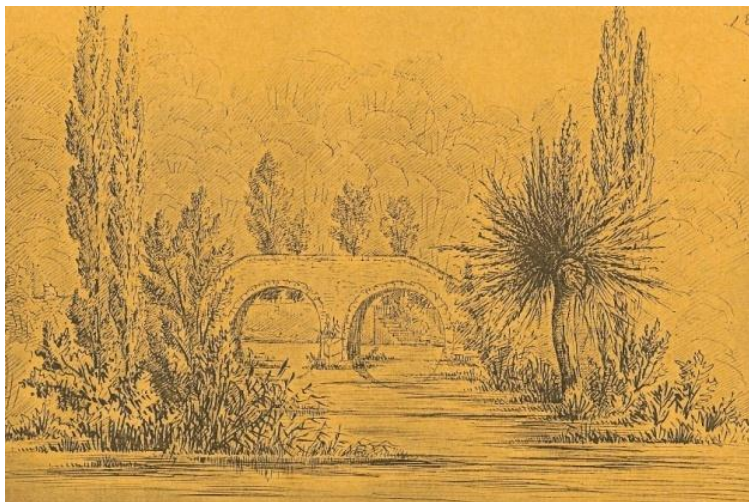
Passerelle sur la Venoge.

Album N° 2 – dessin N° 17



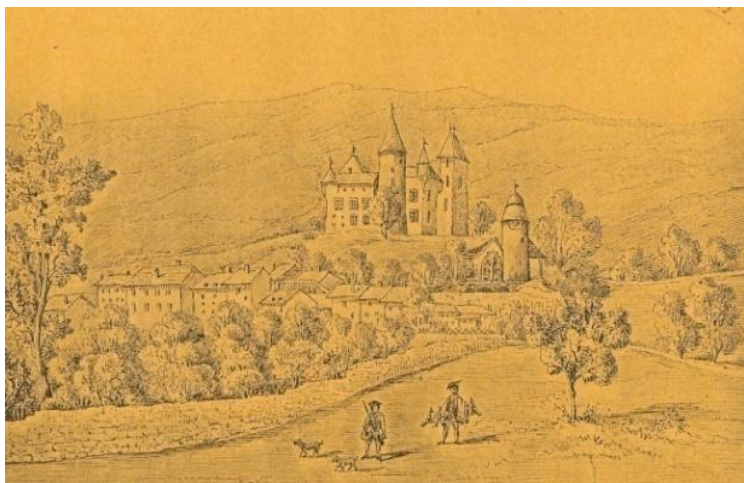
Partie du village vue de la Venoge.

Album N° 2 – dessin N° 18



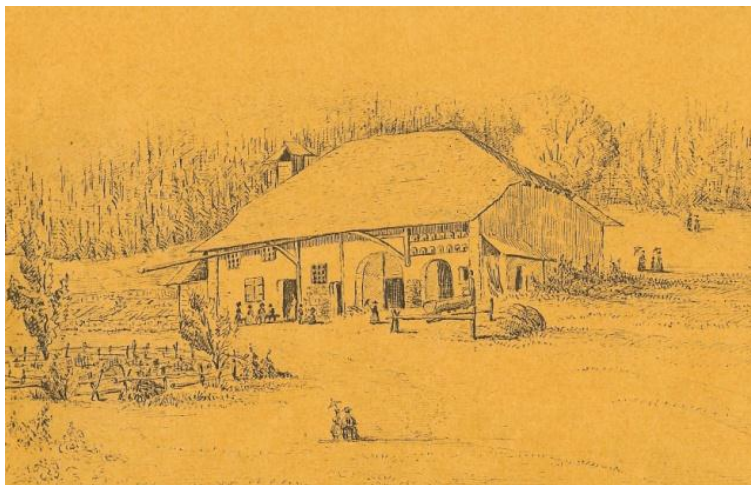
Pont sur la Venoge, vue en descendant la rivière.

Album N° 2 – dessin N° 19



Copie d'une ancienne vue du château de Montricher, actuellement complètement en ruine. Sur l'original il y avait un chasseur en pantalon avec le chien, mon frère s'est amusé à le remplacer par celui qui a accompagné le destin de sa femme. (?)

Album N° 2 – dessin N° 21



Ferme du domaine de Chardévaz (pâturages et forêts) qui je crois existe encore et faisait partie du château de L'Isle. Remarquer le rucher sur la paroi de la ferme. C'est un soir à Chardevaz, que mon arrière grand-mère Mathide Cornaz (Marcel) née en 1835 vit un ours sur ses pattes de derrière, et dans un champ d'orge ou de seigle prendre à pleines "brassées" les épis qu'il mangeait à pleine gueule. On voyait l'ours depuis une fenêtre de la ferme. C'est une histoire authentique racontée à ma mère par sa grand-mère Mathilde (décédée à Sierre en 1918) à situer vers 1845 environ.

Album N° 2 – dessin N° 24

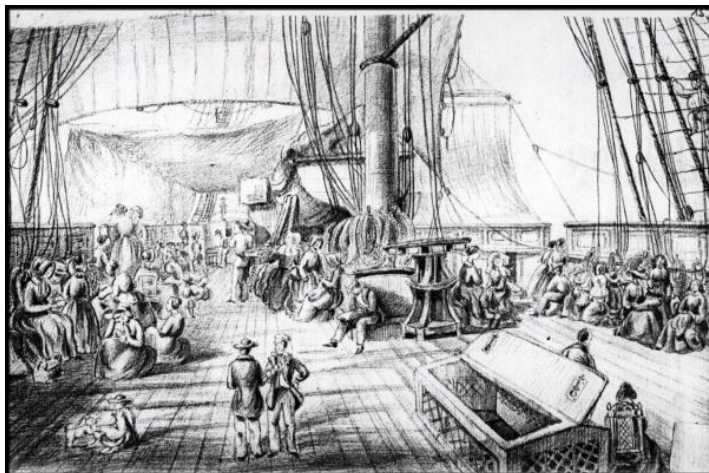


Mon arrière grand-père, Marcel et sa fiancée Mathilde Cornaz, se promenant dans la forêt qu'on appelait: "Le bois des amoureux".



Portail de la cour du château - Au fond, la cour de la ferme - Départ pour le pâturage de Chardévaz domaine et ferme - (Cherdévaz ou Chardévaz - Escherdevaz en 1260!)

Album N° 2 – dessin N° 27



Bateau à voiles "Fortitude" 11 mai 1852, emmenant en Australie Gustave Cornaz âgé de 22 ans. Il y allait avec ses amis de Pury, Castella, Guibert etc. en qualité de colon. Il avait mauvaise vue ce qui fut la raison ? ...Expédition malheureuse, pour lui en tout cas.

Album N°2 – dessin N° 28



"Fortitude" 5 juin 1852 – Cormoran (?)

ACL'Isle

Curage du bassin devant le Château en 1894



Bassin en 1897

Il s'agit des conditions sous lesquelles la Municipalité de L'Isle met au concours le curage du bassin de la Venoge.

L'entreprise comprend: L'enlèvement complet de l'herbe qui se trouve dans le bassin, partie comprise entre le pont de Chabiez et celui de la Ville.

L'entrepreneur devra arracher complètement toute l'herbe qui se trouve dans le fond du bassin de même que celle qui croît contre les murs faisant face au dit bassin.

Cette herbe ainsi que le limon seront déposés aux avenues dès l'angle du parterre à bise, en faisant un seul tas.

L'entrepreneur enlèvera aussi les pierres roulantes qui se trouvent dans les bords du bassin et spécialement celles qui sont au-dessous du pont de la Ville. Ces pierres seront tassées aux avenues en suivant les tas de terre à bise.

La Municipalité fournira deux râteaux pour arracher l'herbe, l'entrepreneur devra les rendre en bon état lorsqu'il aura terminé son travail. Il sera aussi fourni deux radeaux pour le transport des matières provenant du curage, ces radeaux seront rendus dans la remise du château par l'entrepreneur après le travail terminé, il en est responsable pendant le cours du travail.

La terre provenant du curage sera propriété de l'entrepreneur ainsi que les pierres.

Ces travaux devront être commencés le 10 mai et terminés le 20 juin sans aucun retard.

La Municipalité pourra délivrer des acomptes, lesquels ne dépasseront pas la moitié de l'ouvrage fait.

La municipalité se réserve de faire terminer l'ouvrage aux frais de l'entrepreneur, s'il n'est pas achevé au temps prescrit.

Les soumissions indiqueront un prix en bloc pour le curage complet du bassin elles seront remises calculées au syndic pour le 20 juin à 7 heures du soir.

En aucun cas l'herbe du bassin ne pourra être fauchée.

L'entrepreneur signera les présentes conditions, dont un double lui sera remis s'il en fait la demande.

Dans sa séance du 5 août 1893, la Municipalité a adjugé à Jules Maget et Marc Wagnon, le curage du bassin de la Venoge, sous les conditions qui précèdent, pour le prix de cent vingt francs. Ce travail devra être terminé le 5 septembre 1893.

(sic) Nous trouvons l'année suivante :

Ensuite du concours ouvert pour le curage du bassin de la Venoge, la Municipalité a adjugé cet ouvrage à Lucien Fazan pour le prix de cent dix francs en séance du 7 juillet 1894

L'Isle le 8 juillet 1894

En 1964, le curage du bassin de la Venoge est exécuté une nouvelle fois, soit l'enlèvement de 11'270 m³ de matériaux, pour une dépense de 209'000 Frs.

ACL'Isle.

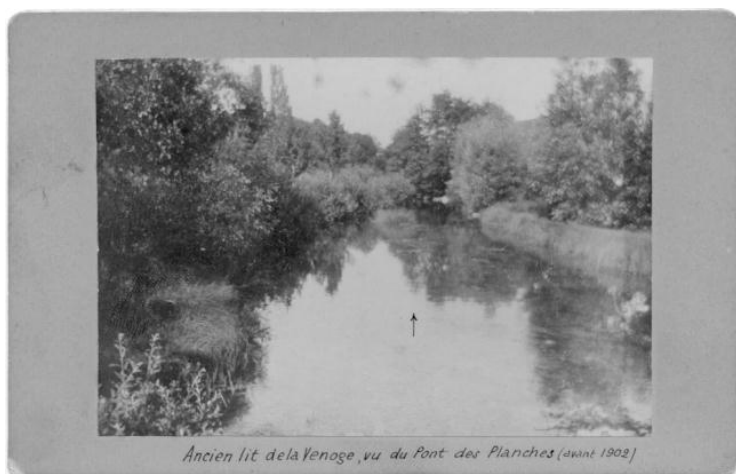


Travaux de correction de la Venoge en 1902

Démolition de l'ancien pont de la ville
et reconstruction du nouveau pont.



L'entreprise a pour objet la correction de la Venoge dès les sources, soit l'approfondissement, le redressement et le rélargissement du lit actuel, le creusage d'un nouveau lit, la construction ou reconstruction de trois ponts et le remblayage des lits abandonnés.



La correction de la Venoge à L'Isle, demandée à plusieurs reprises par les autorités et les particuliers, a été reconnue d'utilité publique et l'entreprise constituée par décret du Grand Conseil en date du 28 novembre 1899. Le Conseil fédéral assura à cette entreprise un subside de 40% par arrêté du 16 mars 1900.

Le 25 janvier 1901, le Conseil d'Etat nomme la Commission exécutive composée d'une délégation de 3 membres de la Municipalité de L'Isle. Le 16 mars 1901, la Commission admet le plan financier de l'entreprise et fixe à 5 ans la durée de l'amortissement de l'emprunt qu'elle est autorisée à contracter pour payer les travaux; ceux-ci doivent être répartis sur deux années, 1901 et 1902. Les plans détaillés du projet sont admis dans cette même séance.

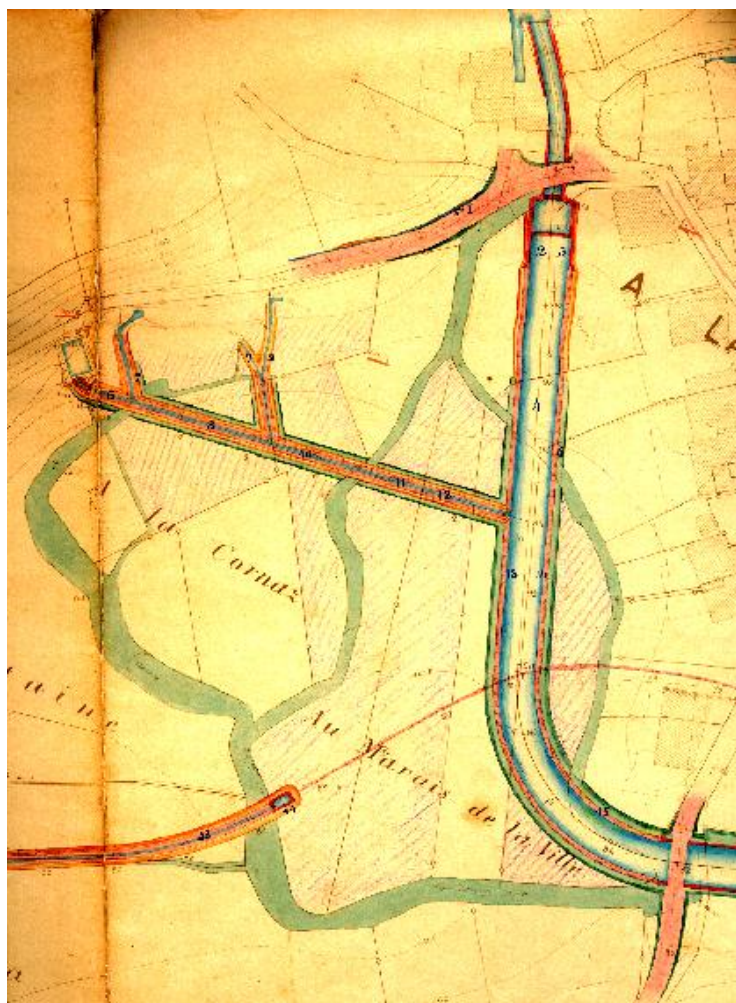
Tous les terrains nécessaires (à part 2 exceptions) furent acquis à l'amiable par la Commission exécutive le 8 mai de cette même année.

Ensuite d'avis parus dans 2 journaux vaudois, la Commission reçut plusieurs offres de capitaux pour l'emprunt à contracter; les plus avantageuses étaient celles de la Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne, soit intérêt de 4 ½ % net en compte courant, sans commission; ces offres, acceptées par la Commission, furent admises par le Conseil d'Etat.

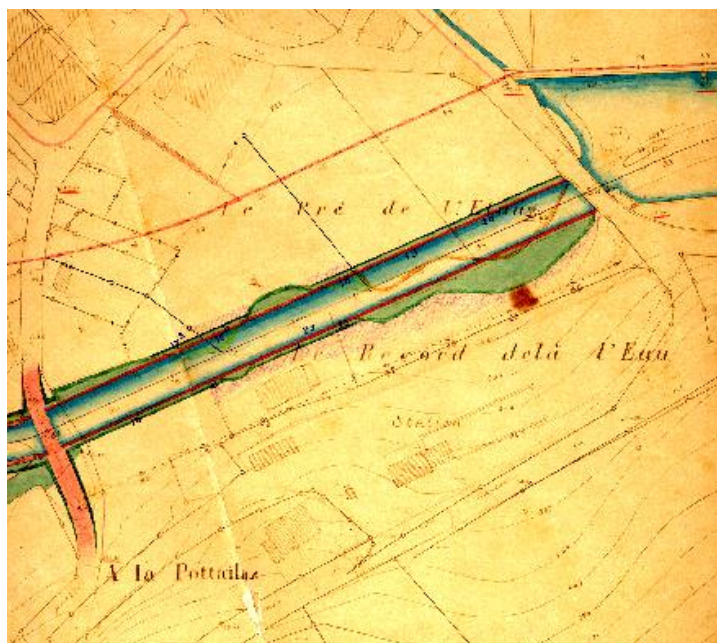
Les travaux mis au concours furent adjugés, suivant un cahier des charges et une série de prix admis par la Commission exécutive et le Département des finances publics, à M. Auguste Boulenaz à Vevey entre août et septembre 1901. Les travaux commencèrent le 14 octobre 1901 et à fin décembre il y avait pour plus de 12'000 Fr. d'exécuté.

La Commission de classification, nommée par le Conseil d'Etat en 1901, visita les lieux une première fois le 24 juin 1902.

A fin 1904, il avait été payé une somme totale de 97'025 fr. 15ct, dont 40% par la Confédération, 40% par l'Etat, le reste par les propriétaires et la Commune.



Plan établi le 28 novembre 1892 par J. Mermoud Géomètre



Plan établi le 28 novembre 1892 par J. Mermoud Géomètre

(ACL'Isle – GB31)

Les défenseurs de la Venoge 1911

Ils empêchent la vente des sources de la Venoge.



A cette époque, la totalité des usines agricoles qui étaient soit des moulins, des pressoirs à fruits, des huileries pour le produit des noix, des scieries, n'utilisaient comme énergie que la force hydraulique provenant des cours d'eau ou de canaux dérivés de ces cours d'eau. Ceci aide à comprendre l'origine du nom de la "***Société des Usiniers de la Venoge***" souvent citée dans ce texte.

Dans ce récit nous parlerons également de la "***Société générale d'adduction d'eaux***", inscrite au Registre du Commerce le 20 mars 1911. A ne pas confondre avec la précédente, car cette société, dont le siège était à Lausanne, avait un tout autre but, celui de capter une

partie des sources de la Venoge, après l'avoir canalisée, pour en vendre le produit à des clients potentiels.

Nous sommes en 1911. Une grave sécheresse règne sur la Suisse Romande, donc également sur le pied du Jura. Les petites sources situées vers les marais, dans les champs dits de "La Ferraire" étaient les seules intarissables, alors que celle du "Chauderon" tarissent lors de sécheresses prolongées. Ces sources intarissables font des envieux. Pensant faire une bonne affaire, la "*Société générale d'adduction des eaux*" achète à différents propriétaires, des parcelles sur lesquelles jaillissent ces sources intarissables et font creuser des tranchées drainantes dans le but de capter l'eau des sources pour l'écouler ensuite dans une conduite jusque dans le réservoir d'une commune intéressée.

Dès lors, des actions de sauvegarde sont entreprises, tant par la Commune de L'Isle que par des gens biens intentionnés, comme Monsieur André Chappuis de Cuarnens (le grand-père de Laurent Chappuis député) et la *Société des Usiniers de la Venoge*, très concernée par cette affaire. Monsieur John Mermoud, géomètre à L'Isle et Député au Grand Conseil vaudois fut chargé de défendre notre village auprès du Grand Conseil.



Durant cette année 1911, plusieurs ingénieurs furent mandatés en qualités d'experts pour défendre les intérêts de la Commune. Le syndic de L'Isle se rendit également à Lausanne auprès d'un avocat pour lui expliquer les faits. Ce combat pour sauver nos sources connut une issue favorable grâce à l'intervention du Député Mermoud, qui réussit à faire voter d'urgence la mise en vigueur de l'article 5 du Code rural, qui sauva les sources intarissables de la Venoge. Ainsi donc le 22 novembre 1911 fut une journée mémorable : à son retour à L'Isle le Député fut accueilli dans l'allégresse générale, par des chants, ovations de la foule, coups de canon, discours du syndic Monsieur Louis Aimé Favre, et le tout se termina par un cortège et une collation.

Début 1911, le syndic en poste (Emile Henri Gruaz, né en 1868) a été un des premiers à vendre du terrain à la "**Société générale d'adduction d'eaux**"», il démissionna le 24 mars 1911 et fut remplacé le 8 avril par Louis Aimé Favre.

Le 21 avril 1911, un acte de vente est établi entre un habitant de L'Isle et la "**Société générale d'adduction d'eaux**" pour un terrain situé sur la commune de L'Isle au lieu dit "A la Ferraire", d'une surface de 10.35 ares.

Le 19 mai 1911, la mise à l'enquête de la "**Société générale d'adduction d'eaux**", pour le captage des sources de la Venoge est clôturée et fait l'objet de 11 oppositions.

Le 15 septembre 1911, un acte de vente est établi entre un habitant de L'Isle et la "**Société générale d'adduction d'eaux**", pour un terrain situé sur la commune de L'Isle au lieu dit "A la Ferraire", d'une surface de 7.92 ares.

Le 20 décembre 1911, un acte de vente est établi entre un habitant de L'Isle et la "**Société des Usiniers de la Venoge**", pour un terrain situé sur la commune de L'Isle au lieu dit "A la Ferraire", d'une surface de 23,71 ares. Il est spécifié que le présent acte est fait dans le but d'utilité publique, soit pour sauvegarder les eaux de la Venoge (et ainsi empêcher la Société générale d'adduction d'eaux d'étendre son monopole).

Le 24 août 1917, un procès verbal d'enchère publique est établi pour une vente de terrain appartenant à la "**Société générale d'adduction d'eaux**" - en liquidation - pour deux parcelles situées sur la Commune de L'Isle au lieu dit "A la Ferraire", l'un d'une surface de 10,35 ares et l'autre de 7,92 ares, un habitant de L'Isle s'en rend acquéreur.

Le 19 octobre 1917 un acte de vente est établi entre ce même acquéreur et la Commune de L'Isle pour les deux parcelles ci-dessus mentionnées. Il est spécifié dans un extrait du registre des procès verbaux du Conseil Communal du 8 septembre 1917 concernant l'acquisition de terrain "A la Ferraire" (préavis admis à l'unanimité), que cette acquisition est de toute nécessité pour la Commune, si cette dernière veut assurer la conservation des sources de la Venoge et éviter le retour des événements qui se sont déroulés, il y a six ans et demi.



L'ISLE. — Affaires communales. — Le Conseil communal a élu syndic en remplacement de M. E. Gruaz, démissionnaire, M. L.-A. Favre, président du Conseil. M. E.-B. Courvoisier remplace M. Favre comme président du Conseil communal et M. John Cloux-Freymond le remplace comme vice-président.

Une commission de cinq membres a été chargée d'étudier les moyens de combattre un consortium qui s'est formé en vue de capter les sources de la Venoge et qui dans ce but a acheté tous les terrains environnants. D'autre part, les usiniers de la Venoge ont acheté un certain lot de terrains ainsi que la forge sise droit au-dessous de la source dite du Chauderon.

~ Société générale d'adductions d'eaux.

— Sous ce titre, il s'est constitué à Lausanne, au capital de 60,000 fr., une société ayant pour but l'acquisition de sources, en vue de la fourniture d'eau potable à des communes ou à des particuliers, ainsi que leur mise en valeur en général. Les administrateurs nommés pour la première période de deux ans sont MM. Georges Dubois, avocat, et Robert Pilet, notaire à Lausanne.

20 mars. Sous la dénomination **Société générale d'adductions d'Eaux**, il s'est constitué le 18 mars 1911, une société anonyme, ayant pour but l'acquisition de sources en vue de la fourniture d'eau potable à des communes ou à des particuliers, ainsi que leur mise en valeur en général. Le siège social est à Lausanne; la durée de la société est illimitée. Les publications sont faites par la «Feuille des avis officiels du canton de Vaud». Le capital social est fixé à soixante mille francs. Les actions sont au nombre de 600, de cent francs chacune. Elles sont au porteur et libérées d'un cinquième. La société est valablement engagée par la signature collective de deux membres du conseil d'administration. Les statuts ont été adoptés dans l'assemblée générale du 18 mars 1911. Bureau de la société: Etude de Léon et Pilet, notaires, à Lausanne. Les administrateurs nommés pour la première période de deux ans sont Georges Dubois, avocat, et Robert Pilet, notaire; tous deux à Lausanne.

L'ISLE. — Il y a quelque temps, les fouilles que le consortium de l'Isle fait opérer en vue du captage des sources de la Venoge avaient été suspendues. Mais, dernièrement, était arrivée sur le chantier une machine à vapeur destinée à actionner une perforatrice pour faire sauter le rocher dans la tranchée de fouilles, une pompe pour évacuer l'eau et les engins pour l'enlèvement des déblais. Jeudi matin, la pompe entrant en action se mit à déverser des ilots d'eau sur le chemin communal, sur les champs et les jardins situés audessous, appartenant à la commune et loués par elle. La commune fit alors signifier à l'entreprise, par mandat du juge de paix, d'avoir à cesser aussitôt. L'entrepreneur refusa. Les autorités firent alors sonner le tocsin. Une soixantaine de citoyens se rassemblèrent, s'armèrent de fourches et de gourdins, quelques-

uns de fusils, d'autres de pelles, se rendirent au chantier, comblèrent le fossé creusé par l'eau rejetée par la pompe. Bon gré, mal gré, les ouvriers durent quitter le travail et abandonnèrent la place. Il y eut ensuite cortège avec tambour, dans le village. La population est très excitée. Elle est bien décidée à la résistance à outrance.

Des gendarmes ont été envoyés à l'Isle en automobile. Le capitaine Champod, commandant de la gendarmerie, s'est rendu sur les lieux. Aujourd'hui, tout est calme.

La commune de l'Isle avait signifié au consortium et aux entrepreneurs (MM. Blanchod et Stoppani, à Montreux), l'interdiction de continuer les fouilles. L'entreprise a recouru au Conseil d'Etat qui, sur la base de rapports et d'expertises et sur le préavis du Département des Travaux publics, a écarté le recours et pris un arrêté dont il adoptera définitivement les termes dans une prochaine séance. Il a avec lui non seulement la population de l'Isle, mais le canton de Vaud tout entier, qui commence à en avoir assez du sabotage de ses beautés naturelles.

"Le Grutli" Organe Socialiste Romand – Fondateur: Aloys Fauquez

La Venoge

*La Venoge avec son eau
Nous fait boire du bon nouveau.
Le truand qui était aux abois,
Pourrait avoir cassé ses noix.
Ainsi consorts et consortium
N'ont pas joué de l'harmonium;
Avec leurs mille généreux,
Ils sont enterrés jusqu'aux cheveux.
Le Grand Conseil, avec M.Mermoud.
Leur ont rivé leurs clous.
Tout est à l'état normal.
Ainsi il n'y a pas de mal.
De la grosse pompe à vapeur,
Les gens de L'Isle n'auront plus peur.
Les prés de L'Isle et de Cuarnens
Seront irrigués comme auparavant;
La truite et les autres poissons
Pourront nager en travers et en long
Et de L'Isle a Saint Sulpice
Les meuniers pourront ouvrir leurs bisses,
Pour faire tourner leurs moulins
Et moudre sans cesse le beau grain;
Joyeusement, ils feront tic tac,
Grâce du consortium, le crac.
De plus, les scieurs et les meuniers
De l'avenir sans trop d'année
Pourront, sans être malheureux,
S'accorder un verre de bon vieux.*

H. Rochat, Mont-la-Ville, 22 novembre 1911 – (ACL'Isle)

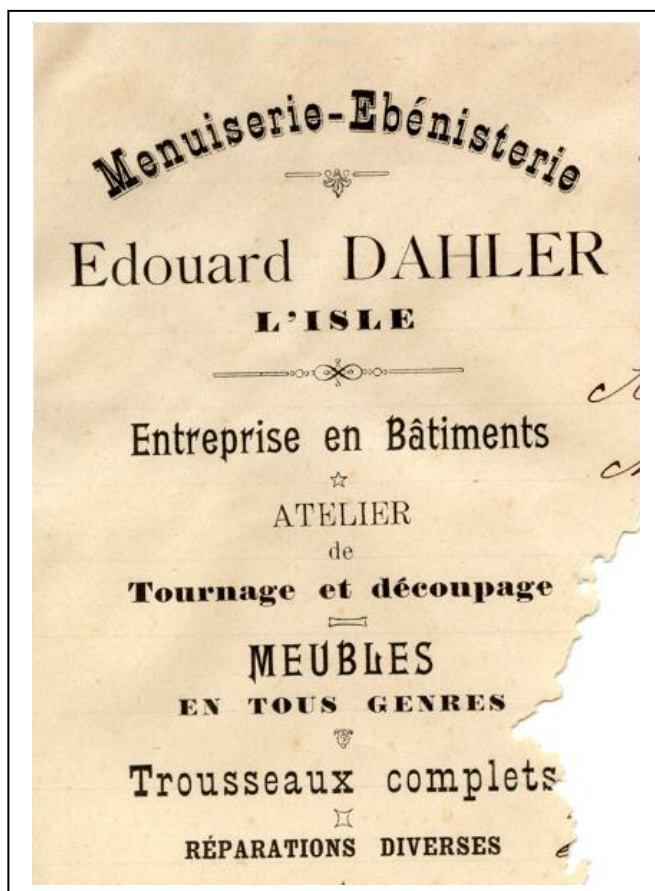
Entêtes d'Entreprises et de Commerces



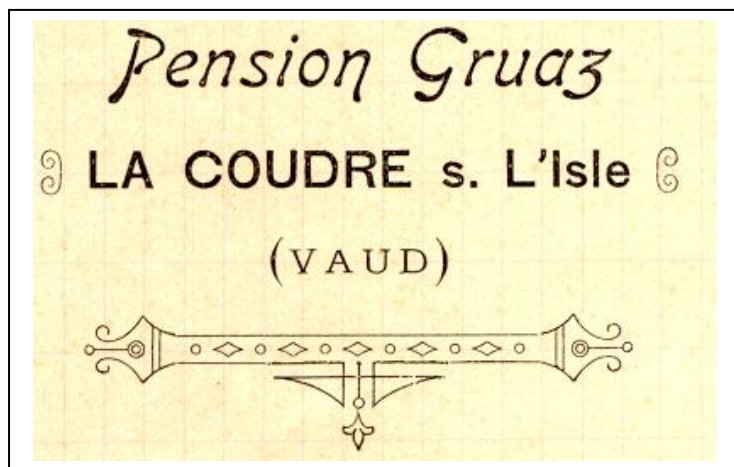
Document de 1923



Document de 1924



Document de 1903



Document de 1904

Perches de Sapin

de toutes longueurs pour pontonnages,
pilotis, boisage de galeries et tunnels.
Tuteurs pour arbres fruitiers.

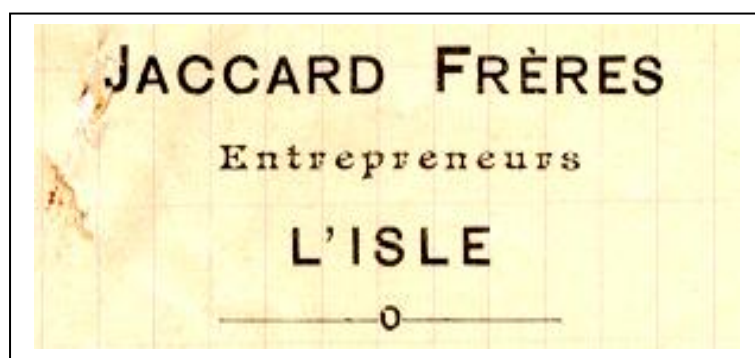
BOIS EN GRUME

Achat de Forêts et Coupes de Sapins

Adresse: **Ch. GUYAZ-ROCHAT**
L'ISLE, Vaud (Suisse)



Document de 1904



Document de 1924



Document de 1924

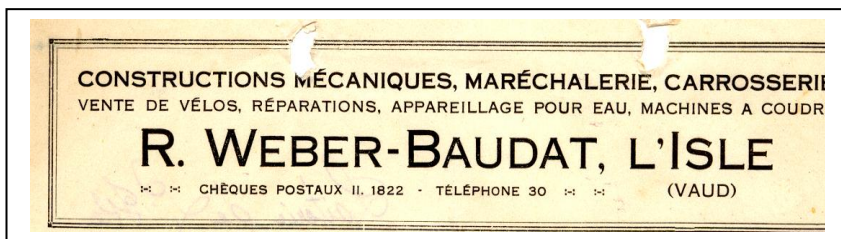


Document de 1912

La Venoge à L'Isle

Commission exécutive

Document de 1902



Document de 1924

Index des chapitres

	Pages
Avant propos	4
Un peu d'histoire	5
Gouverneurs de la ville de L'Isle	13
Affranchissement du droit de moisson	20
Liste des pasteurs	21
Familles bourgeoises de L'Isle	32
Signatures	35
Propriétaires du Château de L'Isle	39
Catherine de Chandieu	42
Officiers ayant servi à l'étranger	49
Ours et Loups tués	50
Quartiers de L'Isle	56
Incendies de L'Isle	60
Incendie du quartier de la Ville	70
Reconstruction du pont de Chabiez	77
Chronique postale	80
Famille Cornaz et le Château de L'Isle	86
Enlèvement des archives du château	88
Lettre d'un émigrant vaudois	92
Liste des syndic de L'Isle	99
Poèmes	103
La Bergeronnette sage	112
Dessins de Mary Cornaz	114
Curage du bassin devant le château	152

Corrections de la Venoge	156
Défenseurs de la Venoge	161
Entêtes d'entreprises et de commerces	170
Index des chapitres	180
Index des personnes et des lieux	182
Remerciements	204
Auteur	206

Index des noms de personnes et des lieux

En caractères droits : noms de personnes

En caractères italiques : noms de lieux

	Pages
A	
ADORN Christen	10, 51
ANSELMA Antoine	13
ANSELME	32
ANSELME Abraham	14
ANSELME Antoinette	68
ANSELME César	83
ANSELME Daniel	75
ANSELME François	75
ANSELME François André	99
ANSELME François Louis	75
ANSELME Henry	7, 17, 20
ANSELME Isaac	18
ANSELME Jacob	15
ANSELME Jaques	14
ANSELME Jean	75
ANSELME Jean Louis	75
ANSELME Louis	84
ANSELME Pierre	68
ANSELME Pierre Albert	65, 67

ANSELME Pierre Isaac	66, 68
ANSERMOZ Nicolas	13
<i>Apples</i>	11, 52
AUBERT notaire	37
<i>Australie</i>	87, 115, 150
AUTIER	51, 54
<i>Avignon</i>	92
B	
BACHLARD Jean	11, 52
BADEL David	11, 53, 53, 55
BAILLEUR le, Jacques	25
<i>Bâle-Ville</i>	73
<i>Ballens</i>	11, 53
BALLIF Frédéric	22
<i>Baltimore</i>	94
BANDERET Jean Louis	22
BARIDON Charles	17
BASSIN S.	54
BAU	93
BAUD J.C.	53
BAUDAT	32, 95
BAUDAT Albert	111
BAUDAT David	15, 16, 66, 67
BAUDAT Fanchette	8
BAUDAT Isaac	71
BAUDAT Isaac Maurice	78
BAUDAT Jacques	13
BAUDAT Jean	14, 15, 16

BAUDAT Jean François	14
BAUDAT Jean Michel	15
BAUDAT Jean Pierre	17, 18
BAUDAT Piere Isaac	16
BAUDAT Samuel	14
BEAUSOBRE de, Angélique	43
BEAUSOBRE de, Anthoine	49
BEAUSOBRE de, Jean	21, 27
BECHE David	11, 51
BERNARD	32
BERNARD Albert	15, 16
BERNARD André	18, 30, 31
BERNARD Charles Daniel	17
BERNARD Claude	13
BERNARD Elie	15
BERNARD Etienne	15, 16
BERNARD François	84
BERNARD Henry	12, 18
BERNARD Isaac	14, 15, 17, 18
BERNARD Jean Marc	12
BERNARD Jeanne Judith	96
BERNARD Nicolas	13
BERNARD Pierre	13
BERNARD-MAGNIN Henri	99
<i>Berne</i>	20
<i>Berolles</i>	11, 51
BERTRAND Jean	13
BESSON P.	54

BESTIAUX François	14
BESTIAUX Michel	14
BESTIOD	32
BESTIOD Albert	16, 17
BESTIOD Jean	13
BESTIOD Jean Abram	68
BESTIOD Michel	17
BESTIOD Théophile	14
BESTIOZ Jacob	16
BESTIOZ Jean Abram	66
BETTENS A.	106
<i>Bézier</i>	93
BIDALIS Abraham	21
<i>Bière</i>	11, 51
BOER, de Nelleke	23
BOLENS Jean Louis	22
BOLLE Jean	25
BONARD René	84
<i>Bordeaux</i>	92
BOREL J.	52
BORLOZ Cécile	84
BORLOZ Charles	84
<i>Bourgogne</i>	24
<i>Bougy</i>	54
BOULENAZ Auguste	158
<i>Brésil</i>	24
BRETIGNY de, Jacob	16
BRETIGNY de, Daniel	14

BRETIGNY de, Isaac	15
BUGNION Marcel Gustave	140
BURKHARD Martin	23
BURNIER Paul	22
<i>Bussigny</i>	51
C	
CAILLE Juste	38
CARDINAUX F.	53
CAVAT notaire	38
CHABIEZ de, Guy	5
<i>Chabiez (Chaby)</i>	56
CHAILLET	32
CHAILLET Benjamin	19, 31, 70, 71
CHAILLET Charles	72
CHAILLET Claude	13
CHAILLET François	14
CHAILLET Isaac	16, 17
CHAILLET Jaques	14
CHAILLET Jean	16
CHAILLET Jean Jaques	16
CHAILLET Pierre	72
CHAILLET Pierre Isaac	17
CHANDIEU de, Anne	43
CHANDIEU de, Benjamin	42, 44
CHANDIEU de, Catherine	42, 44
CHANDIEU de, Charles	40, 41, 56
CHANDIEU de, Charles Barthélemy	40
CHANDIEU de, Esaïe II	40

CHANDIEU de, Henriette	43
CHANDIEU de, Louise Elisabeth	40
CHANDIEU de, Louise Jaqueline Catherine	43
CHANDIEU de, Pauline	43
CHANSON Abram	61
CHAPPUIS André	162
CHAPPUIS Laurent	162
<i>Chardévaz</i>	47,147, 149
<i>Chargeaulaz</i>	57
CHARRIERE de Sévery	30
CHARRIERE de, Salomon	43
<i>Châtel d'Arrufen</i>	4
CHAVANNES Marc	22
<i>Chavannes-le-Veyron</i>	6
<i>Chemin Gris</i>	31
CHRISTINAT Emmanuel	22, 30
CLEMENT	32
CLERC	32
CLERC Claudy	17
CLERC Elie	16
CLERC François	15
CLERC Gabriel	18
CLERC Jacob	14
CLERC Jaques	14, 15
CLERC Jean Gabriel	18
CLERC Jean Jaques Henri	72
CLERC Joseph	14
CLERC Nicolas	13

CLERC Pierre	14, 16
CLERC Pierre Jérémie	18
CLERC Thomas	13
CLOS Georges	13
CLOS Pierre	13, 14, 15
CLOUX	32, 36, 95
CLOUX Abram	15
CLOUX Albert	16
CLOUX Alfred	111
CLOUX Charles François Louis	87
CLOUX Esaye	14
CLOUX Henri Louis	99
CLOUX Henry	7
CLOUX Isaac	14, 16, 17
CLOUX Jacob	14, 15, 16
CLOUX Jaques	14
CLOUX Jean	14, 15, 16, 17
CLOUX Jean	17
CLOUX Jean Albert	18, 20
CLOUX Jean Batiste	18
CLOUX Jean David	14
CLOUX Jean Enemond	18
CLOUX Jean François	18, 63, 71
CLOUX Jean Jérémie	17
CLOUX Jean Louis	11, 51
CLOUX Jean Piere	16, 17
CLOUX Louis David	99
CLOUX Marc	72

CLOUX Marc Louis	12
CLOUX Pierre	15
CLOUX Pierre Henry	18, 65, 68
CLOUX Pierre Isaac	18
CLOUX Wiliam	109
CLOUX-JOUSSON Edouard	100
COLLET Jaques	14
CONOD	35
CONSTANT Gabriel	21
CORNAZ Adèle	86
CORNAZ Arthur	114
CORNAZ Charles	86
CORNAZ Charles Marcel Dr	113, 115
CORNAZ Edouard	86
CORNAZ Gustave	86
CORNAZ Gustave	150
CORNAZ Jacques Daniel	41, 86
CORNAZ Jean François	41, 86
CORNAZ Mary	113, 114
CORNAZ Mathilde	86, 112
<i>Cossonay</i>	6, 7
COSSONAY de, Louis I	5, 27
<i>Courrier Suisse</i>	76
COURT	33
COURT Charles	17
COURT Etienne	15, 18
COURT Isaac	17
COURT Jacob	18

COURT Louis	99
COURT Noé	14
COURT Paul	15
COURT Pierre	15, 16
COUVOISIER Michel	84
<i>Creux à Bidet</i>	7
<i>Cuarnens</i>	11, 54
CUVIT Bénigne	96
D	
<i>Daillens</i>	4
DAILLY P.L.	53
<i>Danemark</i>	48
DAVID Jean Pierre	93
DESPOND Françoise	68
DESPOND Timothée	38
DIVORNE P.	22
DU MONT Edgar	22
DUTOIT N.	21
E	
EGGLY Jeanne Suzanne	96
<i>En Jaccard</i>	87
<i>Essertines</i>	51
<i>Etats-Unis</i>	94
ETHENOZ	52
F	
FAILLETAZ	33

FAILLETAZ Claude	13
FAILLETAZ Esaye	14
FAILLETAZ Etienne	14
FAILLETAZ François	13
FAILLETAZ Henri	71
FAILLETAZ Isaac	16
FAILLETAZ Jean	13, 14
FAILLETAZ Jean Emanuel	99
FAILLETAZ Jean Enoc	71
FAILLETAZ Jean Gabriel	17
FAILLETAZ Jean Marc	20, 66, 67, 68
FAILLETAZ Pierre	16, 17
FARAVEL	33
FAVRE	33
FAVRE Louis	26, 104
FAVRE Louis Aimé	100, 163, 164
FAZAN	53
<i>Fermant</i>	10, 51
<i>Festaz</i>	5
FEUZ Alain	23
FEUZ Catherine	23
FEY Armin	4
FONTANNAZ louis	111
FROSSARD Abraham	22, 30
G	
GALLAY	95
GAUDARD d'Autan	113, 115
GAUDARD d'Autan Marie	86, 87
GAUDICHER Catherine	36, 40, 42

<i>Gazette de Lausanne</i>	76
<i>Genève</i>	73, 92
<i>Gimel</i>	11, 52
<i>Gollion</i>	11
GOZEL Daniel	21
<i>Grancy</i>	46
<i>Grand Buron</i>	93
GRAND Jean	13
GRANDJAN D.	53
GRANDJOUR David	10, 54
GRIFFON Madeleine	7
GRUAT Benoit	17
GRUAZ	33, 95
GRUAZ Abram	14, 16
GRUAZ Albert	16, 19
GRUAZ Benjamin	14
GRUAZ Benoit	16, 17, 18
GRUAZ Charles	17, 40, 71
GRUAZ Charles Samuel	18
GRUAZ Daniel	18
GRUAZ David	18
GRUAZ Emile	100, 164
GRUAZ Frédéric Daniel	17
GRUAZ Gabriel	15, 16
GRUAZ Gabriel	16
GRUAZ Henri	72
GRUAZ Henry	66
GRUAZ Isaac Henry	30

GRUAZ Jacob	14, 15, 16, 17
GRUAZ Jaques	13, 14, 16
GRUAZ Jean	7, 9, 16
GRUAZ Jean Jaques	14, 15
GRUAZ Jean Michel	15
GRUAZ Jean Pierre	17, 18, 71
GRUAZ Jérémie	7, 17, 18
GRUAZ Loys	13
GRUAZ Michel	15
GRUAZ Nicolas	13
GRUAZ Noé	16
GRUAZ Paul	15
GRUAZ Pierre	8, 13, 14, 15
GRUAZ René	111
GRUAZ Samuel	71
GUADARD Marie	86
GUBERAN Wilhem	23
GUEBHARD	86
GUERRARD Anna	86
GUIGNARD Abram	11, 18, 30, 53
GUIGNARD Albert	8
GUIGNARD David	99
GUIGNARD Jn.	93
GUIGNARD Louis	84
GUILLAUME IX	43
GUYAZ	33, 35, 95
GUYAZ Abram	70, 99
GUYAZ Alexis	100

GUYAZ Charles	99
GUYAZ Charles Henry	65
GUYAZ David	71
GUYAZ Etienne	14
GUYAZ Ferdinand	99
GUYAZ François	99
GUYAZ Frédéric	99
GUYAZ Isaac	72
GUYAZ Jacob	14, 15, 16
GUYAZ Jaques	16, 17, 18
GUYAZ Jean David	62
GUYAZ Jean Isaac	96
GUYAZ Jean Jaques	17
GUYAZ Michel	16
GUYAZ Noé	17
GUYAZ Pierre	16, 71
GUYAZ Pierre Jaques	18, 19
GUYAZ Samuel	16
H	
HENRY IV	24
HESSEL-CASSEL, princes	43
J	
JACQUET	36
JAQUEROD	33, 95
JAQUEROD greffier	38
JAQUEROD Jean Gabriel	16
JAQUEROD Jean Louis	19

JAQUEROD Pierre	16
JAQUEROD Samuel	14
JEAN III	5
JEANMONOD	35
JOUSSON	34
JOUSSON Abram	15, 17
JOUSSON Auguste	100
JOUSSON David	17, 18
JOUSSON François	71
JOUSSON Isaac	19
JOUSSON Jean	15
JOUSSON Jean	16
JOUSSON Jean Batiste	7, 18
JOUSSON Jean Pierre	16
JOUSSON Josué	14
JOUSSON Pierre	30
K	
KOENIG Pierre	81
KRAFT Ferdinand Charles	23
L	
<i>La Chaux</i>	10, 51
<i>La Coudre</i>	7
<i>La Ferraire</i>	164
<i>La Haye</i>	74
<i>La Rochelle</i>	75
<i>La Venogette</i>	111
<i>La Ville</i>	56, 70

<i>Lausanne</i>	7
<i>L'Avalanche</i>	59, 60
<i>Le Château</i>	57
<i>Le Pont</i>	51, 55
LERY de, Jean	6, 21, 24
<i>Londres</i>	74
LONGCHAMP	34
LONGCHAMP Abram	15
LONGCHAMP David	12
LONGCHAMP Esaye	15
LONGCHAMP Henry	18
LONGCHAMP Jean Michel	16
LONGCHAMP Pierre David	17, 20
<i>Longirod</i>	11, 51
<i>L'Oselaire</i>	87
LOYS de, Jean Samuel	43
LOYS de, Pauline	43
LUGRIN David	72
<i>Lyon</i>	92
 M	
MAGET	34
MAGET Claude	14
MAGET Etienne	14
MAGET Jean	14
MAGET Jean David	75
MAGET Pierre	16
MAGET Thyvent	14
MAGNIN notaire	37

MARCEL Felis Marcel	124
MARCEL Lucy	124, 129
MARCEL Marie Louise	124
<i>Marchissy</i>	52, 54
<i>Margelle</i>	24
MARGOT	93
MARGOT Jean Pierre	77
MARGUERON Jérémie	21, 27
<i>Martigny</i>	8
MARTIGNY Jean Jaques	66
MARTIN Robert	23, 30
<i>Mauraz</i>	11
MAYLAN	54
MELUNER	53
MERMOUD John	162
MESSAZ	34
MESSAZ Claude	14
MESSAZ David	14
MESSAZ Jérémie	61,62
MESSAZ Michel	12, 81
MESSAZ Pierre	14
METRAUX Charles	22
<i>Mollens</i>	8, 52, 53
MONOD David	11, 53
MONOD Isaac	16, 17
MONOD Jean Jaques	15
<i>Montet en Vully</i>	41
<i>Montricher</i>	8, 9, 27, 51

MONTROND de, Françoise Marie Charlotte	42
MORET Jean Louis	22, 31
<i>Morges</i>	9, 27
N	
NASSAU de, comte	43
<i>Neuchâtel</i>	73
NICATI J. Isac	22
NICOLAS Roger	102
O	
OPPLIGER	51
<i>Orny</i>	4
P	
<i>Pampigny</i>	11, 52
<i>Paris</i>	74
PASCHE Gamael	21
PERROT de, Edouard	23
PERROT MEURON de, Colette	114
<i>Pierre du Curson</i>	7
<i>Poliez</i>	51
<i>Pont de Chabiz</i>	77
PREUX Nycod	13
R	
RAGUIB Joseph	14
RAPIN Eugène	22
RAVOT Georges	11, 51

REBECQUE de, Juste Constant	43
RECORDON René	84
RECOURD J.D.	53
REDARD Maximilien	22
REIS Alvaro	26
REVENTHAU de, comte	48
REYMOND Issac	93
REYMOND Jean Pierre	66
REYMOND Js.	93
RICHARD Jean	21
<i>Rio de Janeiro</i>	25
ROCHAT A.	169
ROCHAT Félix	55
ROCHAT Georges	10, 51
ROCHAT Jean	7
ROLLAND	95
<i>Rolle</i>	30
ROLLIER François	7
ROSSET Daniel	23
ROULET François Louis	40
ROULET Henriette	86
ROY	93
ROY Gustave	84
ROY Henri	84
RUCHAT Maurice	100
S	
SACONNAY de, Suzanne Sophie	40
SAUSSURE de, Césard	29
SAUSSURE de, Emile	29

SAUSURE de, François Louis	21, 27
SAUTER Jean	23
SEREX Victor	23
SEVERY de, William	44
SICCARDIN François	13
SICCARDIN Nicolas	14
SICCARDIN Pierre	13
St. Croix	77
<i>St. Georges</i>	51
STERKY	74
STUDER Victor	60
SUBILIA Charles	23
T	
TAUXE Abram Louis	22
TERRISSE César	22
TIBAUD J.	52
<i>Tigneuses</i>	46
<i>Tine de Gonflens</i>	4
TISSOT David	21, 30
TISSOT Docteur	45
TISSOT Edmond	86
TISSOT Rodolphe	86
<i>Toulouse</i>	93
<i>Tour César</i>	4
<i>Tour de Gourze</i>	4
<i>Tour de Marsens</i>	4
<i>Tour de St. Martin</i>	4
	15

V	
VAGNON Henry	
VAGNON Jean Jaques	15
VALLOTTON Jérémie	7
VALLOTTON S.	51
VALLOTTON Samuel	10
<i>Vaulion</i>	66
VILLARDS CHANDIEU Charles	36
VILLEGAIGON	24
<i>Vinzel</i>	11, 51
VIONNET Alexandre	22
VUAGNION Abraham	14
VUAGNION Alex	13
VUAGNION David	14
VUAGNION François	13
VUAGNION Jean Pierre	14
VUAGNION Salomon	14
VUICHET	53, 54
VULLIENS Abram	16
VULLIENS Albert	16
VULLIENS Gédéon	16, 17, 18
VULLIENS Jaques	14, 15
VULLIENS Jean Pierre	17
VUST Charles	129
VUST Louis	129
W	
WAGNION Aymé	13
WAGNION François	13

WAGNON	34, 35
WAGNON Marc	154
WAGNON Alexandre François Louis	20, 37, 40
WAGNON André	17,18,30
WAGNON David	14
WAGNON David Gabriel	92, 96
WAGNON Edouard	105
WAGNON Estienne David	49
WAGNON Etienne David	36, 37
WAGNON Etienne David notaire	37
WAGNON Henry	16
WAGNON Isaac	8, 16
WAGNON Jacques	101
WAGNON Jean	8
WAGNON Jean Albert	18
WAGNON Jean Etienne	31
WAGNON Jean François	96, 99
WAGNON Jean Jaques	11, 15, 54
WAGNON Jean Pierre	16, 19, 96
WAGNON Jean-Albert	81
WAGNON Jean-François	92
WAGNON Jeanne Suzanne	96
WAGNON Jérémie	17, 19
WAGNON Pierre Aimé	17
WAGNON Samuel	16, 17, 18
WEBER John-Henri	101
WLLIAMOZ Jean	38
WULLIENS	34

WULLIENS Jaques Jean François	68
WULLIENS Jean François	66
WULLIENS Marc	102
WULLIENS Pierre Jaques	67
WULLIENS Jacques	66

Remerciements

Pour la mise à disposition de documents d'archives :

Archives cantonales vaudoises

Commune de L'Isle

Diane OLIVIERI, artiste peintre

Pour la correction des textes :

Monique SCHAFROTH - CLOUX

Pour leur soutien :

Béatrice WAGNON, journal de Cossonay

† Louis DAVET, journal de Cossonay

Jean François REYMOND, journal de Morges

Laure PINGOUD, 24 heures

Bernadette PIDOUX, Générations

Philippe NICOLET, journaliste et cinéaste

Brigitte DEYER, informatique

Denis BAUDAT, informatique

Pour leurs encouragements :

Fabienne TARIC-ZUMSTEG

François COJONNEX

Loïc ROCHAT

Ainsi qu'aux auteurs de 120 messages, de 14 pays différents, qui me sont parvenus par courriels.

Je remercie tout particulièrement la Commune de L'Isle
pour son soutien financier.

Guy BISE
L'Isle, octobre 2008

Guy BISE

Membre du Cercle Vaudois de Généalogie (1997)

Membre de L'Institut fribourgeois d'héraldique et de
généalogie (1997)

Municipal (depuis 2002)

Recherches historiques et généalogiques depuis plus de
20 ans sur ma famille et les familles bourgeoises de
L'Isle

Plusieurs articles dans les journaux et revues :
(Cercle vaudois de généalogie, Générations, 24 heures,
Journal de Morges, Journal de Cossonay, Coopération,
interview de la Radio Romande)

Créateur et administrateur du site www.lisle.ch (1999)